REPUBLIQUE DU SENEGAL

=.=.=.=.=

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

=.=.=.=.=

REVUE 2009 DU DSRP II SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE EN 2008

=.=.=.=.=

GOUPE DE TRAVAIL SUR L'AXE 3 DU DSRP II : PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES

PRE RAPPORT DU GROUPE

Préparé par M. Ameth FAYE
Consultant

Mai 2009

SIGLES ET ACRONYMES

ABDH : Approche Basée sur les Droits de l'Homme
ANEJ : Agence Nationale de l'Emploi des Jeunes
ANRAC : Agence Nationale pour la Reconstruction de la Casamance
BCI : Budget Consolidé d'Investissement
CAFSP : Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat
CIPS : Conférence Interafricaine de la Prévention Sociale
COSRIS : Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale
CSPLP : Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
DESPS : Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DPC : Direction de la Protection Civile
DPRH : Direction de la Planification des Ressources Humaines
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FDD : Fonds de Développement de la Décentralisation
FECL : Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FICR : Fédération Internationale de la Croix Rouge
FNAE : Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNPJ : Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FNR : Fonds National de Retraite
GAR : Gestion Axée sur les Résultats
IPM : Institution de Prévoyance Maladie
IPRES : Institut de Prévoyance Sociale
MEF : Ministère de l'Economie et des Finances
MFSNEFMF : Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro Finance
OCB : Organisation Communautaire de Base
OCHA : Office de Coordination des Affaires Humanitaires
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPCV :
PALC : Projet d'Appui à la Lutte Anti mines en Casamance
PAM : Programme Alimentaire Mondiale
PTF : Partenaire technique et Financier
PNUD : Programme des Nations Unies Pour le Développement
PARRER : Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue
RBC : Réhabilitation à Base Communautaire
RRC : Réduction des Risques et Catastrophes
SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIC : Technologie de l'Information et de la Communication

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....: 4

INTRODUCTION ..... : 5

I. CONTEXTE ETMETHODOLOGIE..... : 6

II. ANALYSE DES RESULTATS ENREGISTRES EN 2008..... : 6

2.1. Evolution des indicateurs et bilan des réformes

et politiques publiques- ..... : 6

2. 2. Etat de mobilisation des moyens financiers

des secteurs et/ou domaines..... : 32

(Programmation et exécution du budget par secteur)

2.3. Principales contraintes rencontrées..... : 43

III. PERSPECTIVES A COURS TERME 2009 – 2010..... : 44

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATION POUR LE SUIVI ET LA

MISE EN ŒUVRE ..... : 46

V. BIBLIOGRAPHIES..... : 48

Annexe (tableaux des Indicateurs) ..... : 49

AVANT PROPOS

Le Gouvernement du Sénégal a engagé, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, la revue de la mise en œuvre du Document de Stratégique de Réduction de la Pauvreté, Phase 2 (DSRP 2), conformément à ses engagements.

Cette revue placée sous la conduite de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances a pour objectifs principaux de :

(i) rendre compte et faire l'analyse de l'état d'avancement de la mise en œuvre SRP pour l'année 2008 ;
(ii) partager les résultats enregistrés au terme des activités de suivi et d'évaluation réalisées ;
(iii) prendre les mesures correctives nécessaires à la bonne continuation et au suivi-évaluation efficace de la SRP pour les années suivantes ;
(iv) définir des orientations pour la préparation du Budget national pour la gestion 2010 ;
(v) formuler des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre de la SRP dans des conditions optimales au regard des objectifs fixés et des contraintes de développement existantes.

Le processus mis en place à ce titre fonctionne sur une base essentiellement conjointe et participative, et repose sur la mise en place de groupes de travail multi acteurs organisés et travaillant sous l'égide de la CSPLP. Ces groupes couvrent, chacun, un axe stratégique parmi les quatre (4) axes qui composent la Stratégie de Croissance Accélérée et la Réduction de la Pauvreté, à savoir :

- Création de richesse ;
- Promotion de l'accès aux services sociaux de bases ;
- Protection sociale – Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes ;
- Bonne gouvernance – Développement décentralisé.

Le présent pré rapport porte sur l'axe 3 du DSRP qui est mis en œuvre essentiellement à travers la SNPS qui comprend les quatre piliers ci-après :

- La reforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale
- L'extension de la protection sociale
- La protection et le suivi des groupes vulnérables
- La prévention et la gestion des risques majeurs et des catastrophes.

Ces quatre (4) piliers comprennent différents secteurs d'activités sur lesquels portent l'analyse des résultats enregistrés en 2008 et les perspectives à cours terme 2009-2010, objet du présent pré rapport.

De cette analyse, des conclusions et recommandations seront dégagées pour le suivi et la mise en œuvre de la SRP.

INTRODUCTION

Les objectifs visés par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSRP 2) sont (i) la réduction à moins de 30% de l'incidence de la pauvreté des populations à l'horizon 2015; (ii) l'accélération de l'accès aux services sociaux de base et l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations; (iii) la protection des populations les plus vulnérables contre les risques sociaux et catastrophes; (iv) la réduction des inégalités et la suppression de toutes les formes d'exclusion et (v) la promotion de bonne gouvernance et de l'Etat de droit.

La protection sociale à laquelle le Gouvernement accorde une importance primordiale apparaît ainsi à travers ces cinq (5) objectifs pour l'atteinte desquels ont été, entre autres, élaborés :

- une stratégie nationale de protection sociale qui est un des outils essentiel pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et dont l'objectif majeur est de réduire l'impact des chocs qui menacent directement la vie des populations notamment les groupes les plus vulnérables en aidant les ménages à mieux gérer les risques qui conduisent à la perte de la vie ou à des pertes irréversibles en capital et à favoriser l'accès des couches les plus vulnérables de la population aux services sociaux de base ;
- un plan décennal du secteur du développement familial et social qui couvre la période 2007-2010 et dont les buts visés sont (i) d'assurer la protection des groupes vulnérables ; (ii) de contribuer la satisfaction de la demande sociale ; (iii) de promouvoir l'égalité des chances pour tous dans les programmes et politiques de développement ; (iv) de mettre en place un cadre institutionnel durable propice au développement.

Dans ce cadre, les programmes de protection de l'enfance en situation de vulnérabilité, l'amélioration de la situation économique et sociale de la femme, les programmes de promotion et de réinsertion sociale des groupes vulnérables demeurent les principaux chantiers pour la période 2008-2010.

La mise en œuvre de ces différentes initiatives de l'Etat dans le secteur social se déroule dans un environnement national et international très hostile depuis 2007, mettant ainsi le Sénégal, comme tous les en développement, dans une situation financière particulièrement difficile. S'ajoute Les prix relativement élevés des denrées de première nécessité ont une incidence négative sur la pauvreté.

Ce contexte inapproprié pourrait influer négativement sur la réalisation d'actions prioritaires dont la réalisation nécessite des ressources budgétaires devenues difficilement mobilisables aussi bien au plan interne qu'externe.

I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE

La revue de la mise en œuvre de la stratégie de la pauvreté au titre de l'année 2008 doit être précédée et cela conformément aux instructions du Chef du Gouvernement, par les revues sectorielles organisées par les départements ministériels. Ainsi, la mesure des performances des secteurs faite par les acteurs eux-mêmes devait permettre leur meilleure implication dans le processus et partant, une bonne appropriation et un meilleur suivi des indicateurs.

La revue de l'axe 3 du DSRP II, comme celle des autres axes, devrait par conséquent être alimentée par les données issues des revues sectorielles.

Il faut cependant déplorer le fait que pour cet axe, un seul département ministériel, en l'occurrence celui en charge de la famille, de la solidarité nationale, de l'entreprenariat féminine et de la micro finance a organisé, dans le délai fixé pour la préparation de la revue au niveau national, un atelier dont les résultats n'ont d'ailleurs pas entièrement répondu aux attentes.

Aussi, le défaut de renseignement de certains indicateurs et le caractère paraissant peu fiable de certains d'entre eux renseignés par les seuls points focaux et non partagés par tous les acteurs concernés résultent-ils de cette absence de revues sectorielles dans les délais impartis au consultant. Il en est de même pour ce qui concerne certaines réformes et politiques mises en œuvre en 2008. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ces difficultés, on peut noter le manque de mécanisme de suivit des indicateurs et des réformes et politique et l'absence d'plan d travail annuel (PTA) consolidé.

Les structures ci-après ont été rencontrées :

- La Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat (AFSP);
- La Caisse de Sécurité Sociale;
- La Direction du Travail et de la Sécurité Sociale (DTSS);
- L'IPRES (Dr COUME – Plan SESAME) ;
- Le Projet d'Appui au Programme National de Prévention et de Gestion des Risques Majeurs et Catastrophes (PAPNGRC);
- La Caisse de Sécurité Alimentaire.

II. ANALYSE DES RESULTATS ENREGISTRES EN 2008

2.1. *EVOLUTION DES INDICATEURS ET BILAN DES REFORMES ET POLITIQUES PUBLIQUES*

- **a : Evolution des indicateurs de la liste restreinte (voir tableau en annexe).**

L'axe 3 du DSRP II comporte trente (30) objectifs stratégiques et quatre vingt onze (91) indicateurs dont quatre vingt huit (88) dominants et trois (3) de la liste restreinte.

Ceux de la liste restreinte sont déjà renseignés et ne concernent que le secteur de la **protection sociale et le suivi des groupes vulnérables**.

Pour le **1er indicateur** relatif au ***nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources (assistance sociale)***, Pour le **1er indicateur** relatif au ***nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources (assistance sociale)***, l'historique montre que l'assistance aux ménages a démarré en 2005 et que de cette année à 2008 le nombre de ménages financièrement assisté s'est stabilisé à 1 500 avec une augmentation de 250 familles assistées entre 2007 et 2008. Il faut noter qu'aucun objectif annuel à atteindre n'est retenu par le département. En conséquence on ne peut pas apprécier les efforts réellement faits et les progrès réalisés

En 2008, le nombre de familles vulnérables ayant bénéficié d'allocation des ressources est passé à 1 500. Selon les données de la Direction de l'Action Sociale (MFSNEFMF), ce nombre a évolué pour atteindre 3 225 auxquels s'ajoutent 520 ménages financièrement assistées par le projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants, soit au total 3 745 (520 + 3 225).

Ainsi, par rapport à 2008, on note une augmentation de 2 495 familles assistées par rapport à 2007. A ce niveau également, cette progression relativement importante en soit pourrait être analysée avec plus de pertinence si elle pouvait être comparée à une prévision de ménages à assister (sur la base de demandes formulées ou identifiés après enquête), sur une estimation du potentiel arrêté en 2005 qui est l'année de référence. Les informations fournies ne donnent pas cette précision.

Le **second indicateur** de la liste restreinte a trait au ***nombre de personnes handicapées appareillées***. Entre 2007 et 2008, il n'y a pas eu de progrès, le nombre de personnes appareillées étant resté le même (850). Vu l'évolution de cet indicateur, les prévisions pour 2010 (4 200 personnes handicapées appareillées) semblent exagérées.

Cet indicateur, il faut le souligner, été repris et différemment libellé comme suit dans la liste des indicateurs dominants, non plus au titre du secteur protection sociale et suivi des groupes vulnérables, mais dans celui des handicapés : nombre de personnes handicapées ***correctement*** appareillées.

Le **troisième indicateur** de la liste restreinte porte sur le ***nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio éducatif***. Pour cet indicateur, 1462 enfants ont été retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio éducatif par le centre GINDDI. En 2008, cette réalisation de GINDDI a atteint 1731, soit une progression de 269 enfants par rapport à 2007. Si on ajoute les 4191 enfants que le projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants a retirés et insérés dans le système socio éducatif, le nombre d'enfants ainsi sauvés des pires formes de travail passe à 5922 et l'évolution de cet indicateur passe à 4 460 enfants entre 2007 et 2007. Cette performance pourrait être mieux appréciée si elle pouvait être comparée à un objectif précis à atteindre pour 2008. La cible n'étant pas précisée, seul le constat que le nombre d'enfants retirés des pires

formes de travail et réintégrés dans le système socio éducatif a fortement augmenté en 2008 par rapport à 2007 peut être fait. Il faut noter que ces chiffrent n'incluent pas les statistiques du travail faites par les ONG et la DESPS

Comme l'indicateur précédent, cet indicateur est aussi repris dans les dominants et classé dans le secteur des enfants en situation de vulnérabilité, avec des données différentes sur son évolution entre 2007 et 2008 (voir ci-dessous)

- **b : Evolution des indicateurs dominants** (Voir tableau en annexe page 49)

b.1 : Domaine « réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale »

L'indicateur « nombre de personnes formées par an » : 32 Inspecteurs du Travail et de la Sécurité Sociale ont été formés dans le domaine de la prévention des risques professionnels au cours de deux sessions de formation organisées par la DTSS en 2008.

Les autres indicateurs dominants (cf tableau des indicateurs en annexe) n'ont pas été renseignés par les ~~sectoriels de la protection sociale~~ l'adm. du Travail.

b.2 : Domaine « extension de la protection sociale »

Dans le cadre de l'objectif 5 (renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système d'assurance maladie), une note circulaire du ministère de la Santé a permis à TransVie de signer des conventions avec 5 hôpitaux et 5 centres de santé de Dakar (Indicateur relatif à l'existence d'un cadre de collaboration entre les mutuelles de santé et l'offre de soins).
Concernant les indicateurs relatifs à l'objectif 7 (systèmes de protection sociale pour les travailleurs des métiers de l'agriculture et de l'économie informelle), la mutuelle sociale Transvie des travailleurs des transports routiers comptabilisait 1.240 bénéficiaires effectifs au 31 décembre 08[1].

Toujours dans le cadre de cet objectif, des TDR ont été élaborés et validés en octobre 2008 pour l'élaboration d'un plan de communication (indicateur concernant l'existence d'un plan de communication).

En avril 09 elle compte 1.602 bénéficiaires effectifs, soit un taux de croissance de 30% (indicateur relatif au nombre de bénéficiaires couverts). A cet effectif d'avril 09 s'ajoutent 927 bénéficiaires en cours d'enregistrement (traitement des dossiers d'adhésion), soit une masse globale de 2.529 bénéficiaires. Après 4 mois de fonctionnement en 2009, TransVie a atteint 17% de son objectif de croissance annuel (15.000 bénéficiaires), elle accuse donc un retard qui s'explique par le fait qu'elle ne peut s'étendre géographiquement faute des financements prévus dans le cadre du DSRP (appui à l'implantation de sections locales dans la région de Dakar)[2].

[1] source : mutuelle sociale Transvie
[2] Source : plan de développement mutuelle sociale Transvie

(A compléter par données MSP CNCR BIT)

b.3 : Domaine « prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes »

Pour cette composante, les **deux premiers indicateurs** relatifs au ***nombre de personnes formées et sensibilisées en réduction des risques de catastrophes*** a été communiqué. En effet, conformément aux actions prioritaires de la matrice des mesures du DSRP II, le Projet d'Appui au Programme National de Prévention et de Gestion des risques de catastrophes a entrepris, en 2008, une série d'activités de renforcement des capacités des acteurs. Ainsi **plus d'une trentaine de parlementaires** (sénateurs et députés) ont été formés sur la prévention et la gestion des risques majeurs de catastrophes. L'objectif visé était de faire prendre conscience aux élus du peuple sur la nécessité d'accorder une plus grande attention à la problématique de la réduction des risques de catastrophes.

Un réseau des parlementaires en réduction des risques de catastrophes est mis en place et est présidé par l'ancien président de la commission des finances qui dirige, actuellement l'Assemblée nationale.

S'agissant du **troisième indicateur** lié à l'action prioritaire de la matrice des mesures consistant à ***mettre en place une plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, un cadre institutionnel intersectoriel pour la gestion de tels risques et catastrophes*** a effectivement été institué par le **décret 2008-211 du 04 mars 2008** portant création d'une plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophes. Cette plateforme s'appuie sur le dispositif institutionnel existant notamment le Conseil National de Protection Civile et la Direction de la Protection Civile et intègre, également d'autres catégories d'acteurs. Elle joue un rôle d'interface entre les différents acteurs concernés et sert de cadre de concertation et d'harmonisation des interventions pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

Le **quatrième indicateur** concerne le ***nombre d'accidents industriels selon la nature***. En 2007 et 2008, aucun accident industriel n'est heureusement survenu au Sénégal.

Le **cinquième indicateur** ayant trait au ***nombre de familles assistées, déplacées et/ou recasées*** est un indicateur composite dont le libellé a été repris pour le désagréger en ses trois aspects, à savoir **le nombre de familles assistées, le nombre de familles déplacées et le nombre de familles recasées**. L'on sait néanmoins que les dernières inondations de l'hivernage 2008 ont fait plus de 250 000 sinistrés dont certains ont bénéficié d'assistances allant d'une prise en charge temporaire pour leur alimentation, leur hébergement avant leur relogement définitif dans la zone assaini du Plan Jaxaay. Par ailleurs des PTF ont apporté leur soutien matériel et financier. L'UNICEF par exemple a donné 10 000 moustiquaires et l'USAID en a fait de même avec un nombre plus important. (A compléter par les données du GNSP).

Indicateur n° 6 : Nombres de zones inondables restructurées (A compléter par les données à recueillir auprès du MUHHHA)

Indicateur n° 7 : Existence d'un système d'assurance contre les risques agricoles. (A compléter par le Ministère de l'Agriculture).

Le **huitième indicateur** est relatif au ***nombre de dispositifs d'alerte précoce mis en place selon la nature des risques***. En 2008, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de prévention, il a été élaboré un système d'alerte précoce, communément appelé SAP. L'alerte précoce se situe dans le contexte de la prévention, pour donner suffisamment de délais à l'autorité chargée de prendre les décisions pour éviter une catastrophe, et aux populations de se mettre à l'abri de la catastrophe dont on cherche à les prémunir. Un système d'alerte précoce regroupe les procédés d'anticipation ayant pour objet d'identifier le plus tôt possible un risque afin de le prévenir. Il se situe juste au début du déclenchement d'un plan de contingence qui a également été élaboré.

Le plan de contingence national est le premier du genre, initié par le « Projet d'Appui au Programme National de Prévention, Réduction des Risques Majeurs et Gestion des Catastrophes Naturelles dans le contexte de réduction de la pauvreté au Sénégal » financé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avec l'assistance technique du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), du Programme Alimentaire Mondial (PAM), de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR), de la Croix Rouge Sénégalaise et de OXFAM/Grande Bretagne. Il a été élaboré de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

Le **neuvième indicateur** demande que soit indiqué le ***volume financier annuellement mobilisé par l'Etat et les collectivités locales dans le cadre des fonds de solidarité nationale et de calamité***. A cet effet, il a été prévu dans le budget de l'Etat, les volumes de crédits suivants :

- En 2008 : Fonds de solidarité nationale : **850 000 000 F.CFA**.
  : Fonds de calamité agricole : **1 500 000 000 F.CFA.**

Ces fonds ont fait l'objet de décisions de versement et les paiements ont été ordonnancés au profit de leur compte de domiciliation bancaire.

Il faut rappeler que de tels fonds n'existent qu'au niveau national. Les collectivités locales ne disposent que du Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL) pour le financement de petits projets locaux et des fonds de concours issus du Fonds de Développement de la Décentralisation et essentiellement destinés aux charges liées aux compétences transférées.

Le **dixième indicateur** ***l'augmentation du montant alloué au renforcement du mécanisme....*** Dans ce cadre, on note qu'en 2007, des crédits d'un montant de **2 700 000 000 F.CFA** ont été inscrits au budget pour la reconstitution du stock de sécurité et qu'en 2008, **11 500 000 000 F.CFA** ont été prévus ; soit une augmentation relativement importante de **8 800 000 000 F.CFA**, due à l'aide au monde qui a eu lieu en 2008.

A suivre au verso

b.4 <u>Domaine «protection sociale et suivi des groupes vulnérables</u> »

Cette composante prévoit trois indicateurs dominants. Pour le **premier indicateur** intitulé « ***Opérationnalité du dispositif de suivi évaluation aux niveaux central et décentralisé*** », la fonctionnalité du dispositif de suivi et d'évaluation a connu des avancées notoires en 2007, pour la mise en œuvre de l'action prioritaire prévue dans la matrice des mesures et relatives à l'appui au dispositif de suivi évaluation. En effet, une étude du dispositif a été menée, validée et testée. Une cartographie des zones d'intervention et des réalisations a aussi été effectuée et une étude de capitalisation sur les différents domaines d'intervention des projets de lutte contre la pauvreté réalisée et validée.

Toujours dans le cadre de cette action prioritaire, en 2008, un paramétrage du système d'information sur la pauvreté articulé à l'OPCV (ANSD) a été fait. Une base de données a été réalisée et le ciblage des CPDV a démarré. Le système de suivi évaluation au niveau régional a été installé.

En perspectives pour 2009 et au-delà, la décentralisation du système de suivi évaluation va se poursuivre, les services déconcentrés vont être formés, des stratégies de communications vont être développées et les bonnes pratiques modélisées.

Le **second indicateur** est le ***nombre d'organisations communautaires de base (OCB) formées en matière de ciblage***. Les renseignements fournis par les services responsables sont les suivants :

- 21 relais communautaires ont été formés en 2007 et
- 200 l'ont été en 2008, soit une progression de 179 unités par rapport à 2007 ou 89,5% en valeur relative. Cette performance montre l'importance que revêtent le ciblage et le suivi des actions dirigées vers les groupes vulnérables

Le **troisième indicateur** de cette composante a trait au ***nombre de ménages pauvres bénéficiaires de cash transfert conditionnels***. Les données ci-après sont fournies par le Ministère en charge du secteur :

Entre 2007 et 2008, le nombre total de familles pauvres bénéficiaires de transfert conditionnels de ressources financières est passé de 1 250 à 3 745, soit une augmentation en valeur absolue de 2 495 et en valeur relative de 66,62%. Ces transferts ont été effectués par la Direction de l'Action sociale et le Projet de Lutte contre les Pires Formes de travail des Enfants.

Il y a lieu de signaler que cette composante a connu des progrès substantiels en réponse aux recommandations de la revue 2008 du DSRPII qui indiquait que l'obstacle majeur était le manque de projets. En effet le MEF et le MFSNEFMF ont pu conduire une revue des systèmes de protection sociale et établir des scenarios pour des systèmes de cash transfert tenant compte de la capacité du pays. Ils ont également pu conduire une étude de faisabilité technique et financière pour une protection sociale universelle des familles ayant des enfants

b.5 : <u>Domaine « personnes handicapées »</u>

Sur les dix indicateurs de ce pilier du DSRP II, seuls quatre ont été renseignés. L'un de ces indicateurs concerne le ***nombre de personnes handicapées correctement***

appareillées qui constitue le second indicateur de la composante protection sociale et le suivi des groupes vulnérables de la liste restreinte (voir ci-dessus, indicateurs de la liste restreinte).

Le second indicateur de cette composante est ***l'application de la loi d'orientation sociale***. Un défaut de va volonté politique a empêche une application de cette loi. n'

Le troisième indicateur est relatif aux programmes de réadaptation à base communautaire (RBC) et concerne le ***nombre de GIE bénéficiaires***. En 2007, 120 GIE avaient été bénéficiaires du programme RBC. En 2008, 150 GIE en avaient bénéficié, soit une progression de 30 GIE par rapport à la précédente évaluation. En l'absence de précision sur ce qui a été prévu en 2008, aucune analyse ne peut être faite sur ces réalisations.

Quant au volume de financements octroyés aux personnes handicapées, il s'est élevé en 2008 à 150 millions F.CFA contre 120 millions en 2007, soit une augmentation de 30 millions F.CFA.

(Les six autres indicateurs de cette composante doivent être complétés par la Direction de l'Action Sociale et le Ministère de l'Agriculture)

b.6 : Domaine « *femmes en situation de vulnérabilité* »

(A compléter par résultats revue sectorielle MFSNEFMF- DAS)

B.7 : Domaine « enfants en situation de vulnérabilité »

Cinq indicateurs sur treize ont connu une évolution en 2008 (A compléter)

b.8 : Domaine « aînés » ***(A compléter)****.voir étude sur le 3è ag*

Le nombre de personnes âgées allocataires de ressources a été de 130 en 2008 contre 182 en 2007, soit une baisse de 52 bénéficiaires. Cette baisse est due à ..... Quant au volume de financements octroyés aux personnes âgées, il n'y a plus d'augmentation entre 2007 et 2008, car le montant est resté à **100 millions F.CFA**.

Informations insuffisantes sur le suivi des autres indicateurs. A compléter par la DAS.

b.9 : Domaine « jeunes »

Le Ministère de la jeunesse, avec l'appui des de la Coopération italienne et une organisation également italienne la STFOUNDATION intervenant dans le domaine des TIC, le Ministère de la jeunesse a initié quatre programmes en faveur des jeunes **(indicateur relatif au nombre de programmes renforcés)**.

Il s'agit :

- **du programme« Jeunes dans les Fermes Agricoles » (JFA) :**

A travers le FNPJ et le Service Civique Nationale, deux requêtes de financement dans le cadre de la ligne de crédit de 20 millions d'euros, soit **13 119 140 000 F.CFA**[3] que la coopération espagnole a mise à la disposition du Sénégal ont été formulées. Il s'agit d'une initiative visant à pérenniser, à terme, 75 fermes civiques dans le cadre du programme Jeunes dans les fermes agricoles.

Ce programme bénéficie déjà d'un financement global de 1,6 millions d'euros, soit **1 049 531 200 F.CFA** pour l'acquisition d'équipements agricoles et la réalisation de travaux de génie civil. Le FNPJ apporte une contrepartie financière essentiellement composée du fonds de roulement soit un montant total de **100 millions F.CFA**. .

Le déroulement du programme au cours du second semestre de 2008 aboutira à la modernisation de **23** fermes agricoles réparties dans tout le pays et l'émergence de **460** jeunes entrepreneurs agricoles et **920** emplois saisonniers créés.

- **du programme d'équipement de 16 ateliers des Maisons de l'Outil et de création d'un réseau de treize (13) Entreprises de Boulangeries ;**

- **du programme de création et de fonctionnement de cinq (05) « Ecoles Atelier » à Saint – Louis dans les secteurs suivants :**

  - Maintenance et d'Equipement urbain, **60 jeunes** ;
  - Restauration du patrimoine, **120 jeunes** ;
  - Tourisme, **45 jeunes** ;
  - Pratique agricole, **60 jeunes** ;
  - Développement territorial, **45 jeunes**.

- **du Programme : « Initiative pour l'Accès des Jeunes aux TIC contre la Fracture Numérique et en faveur de la Création d'Emplois » appuyé par la STFOUNDATION**

Ce Programme se déroulera sur 3 ans, en partenariat avec **les collectivités locales**, et ambitionne de :

- créer **30 Centres** d'accès aux TIC avec connexion Internet pour les jeunes des associations dans les villages et les quartiers des banlieues ;
- former **60 formateurs** bénévoles aux TIC ;
- organiser **1 500 cours**, de 20 heures chacun, au profit de 36 000 bénéficiaires dont au moins 40 % de femmes ;
- créer au moins **90 emplois** directs permanents sur le projet.

Le Programme a effectivement démarré en 2008 dans les six localités prévues : Yoff, Wakhinane Nimzzatt, Hann Bel AIR, Bignona, Marsassoum, Grand Dakar.

Le second indicateur a trait **au nombre de jeunes ayant accès aux services de protection et de soutien.** Si l'on considère les missions du Ministère de la

[3] Source des chiffres de l'indicateur : Bilan des réalisations en 2008 du Ministère de la Jeunesse

Jeunesse, on peut affirmer que la quasi-totalité des activités dudit département en direction des jeunes permet à ces derniers d'accéder aux services de protection et de soutien. En effet, en 2008, de nombreuses actions ont été initiées parmi lesquelles on note :

Pour la lutte contre les IST /VIH/ SIDA, les services ci-après ont été rendus aux adolescents :

- **219 061** personnes touchées ;
- **206 618 personnes** ont fait le test du dépistage du VIH dont 130 positifs ;
- **6212** clients reçus par les sages femmes ;
- **6252** clients reçus par les assistants sociaux ;

Ces résultats ont pu être réalisés grâce à une bonne stratégie de communication :

Pour la lutte contre la drogue et la toxicomanie, la Journée Mondiale Anti –tabac a été célébrée le 31 mai, à travers la remise des prix aux lauréats du Concours d'expression artistique sur le Thème : « Les jeunes disent NON à la banalisation du Tabac»..

En ce qui concerne l'animation économique qui consiste essentiellement à informer les jeunes des opportunités de formation, d'insertion et d'émigration légale, l'ANEJ a accueillie, informé, orienté **4706 jeunes** en 2008.

S'agissant de la formation des jeunes, les principales activités de formation suivantes ont été menées :
:

- **18 jeunes formateurs en TIC** qui ont eu à former **800 jeunes** dans les quatre centres ouverts à Dakar dans le cadre du programme accès des jeunes aux TIC en collaboration avec la STFOUNDATION ;
- organisation par l'ANEJ de quatre sessions de formation en entreprenariat qui se sont déroulées à l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD), à Guédiawaye, à Kaolack et à Gandiaye avec au total **261 jeunes** formés dont **26 sont des jeunes handicapés et 44 filles ;**
- formation des formateurs relais en entreprenariat par l'ANEJ, qui s'est déroulée à Thiès avec **72 participants** venus de tous les départements.
- formation en conduite automobile par le FNPJ de **100 jeunes apprentis chauffeurs** et « coxeurs » de la banlieue de Pikine et Guédiawaye.
- **formation à la prestation de premiers secours, en** partenariat avec le Ministère de l'Intérieur à travers les différentes régions, de **435 jeunes bénévoles** prestataires de premiers secours en cas de danger ou de catastrophe.
- session de recyclage u profit de **29 Directeurs** de collectivités éducatives et stage théorique à l'intention de **40 Moniteurs stagiaires** en vue de l'obtention du diplôme de Directeurs collectivités éducatives et de **29 intendants** des collectivités éducatives ;
- renforcement de capacités aux techniques de montage et de finition en stylisme et modélisme à l'endroit de **03 artisans** du GIE de l'association des ressortissants de Bagaya.

- Formation de **78 élèves** et étudiants en stylisme, modélisme, coupe et dont 45 en cours du soir et 07 étudiants ont obtenu leur diplôme en 2008 ;

Quant aux jeunes dont les projets ont été financés en 2008, pour un montant [illegible] **millions F.CFA**, ils sont au nombre de **125**. D'autres jeunes ont aussi vu leurs mico projets financés pour une somme totale de **30 millions F.CFA**

b.10 : Domaine « rapatriés et personnes déplacées et réfugiés » ***(ANRAC)***

B.11 : Domaine « population » **(A compléter) DPRH**

- **c : Bilan des réformes et politiques**

Réforme et Renforcement des Systèmes formels de Sécurité sociale

Dans le cadre de la poursuite des objectifs, les actions prioritaires retenues dans le cadre du DSRP tournent autour de la mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale, du renforcement du dispositif de régulation de la sécurité sociale (Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale (COSRISS), de la consolidation et de l'élargissement du champ de couverture pour inclure des prestations en cas de chômage involontaire et assurer une assurance sociale aux sénégalais de l'extérieur. Il est également envisagé une réforme du dispositif d'assurance maladie obligatoire des salariés qui est actuellement géré par les IPM, et de créer une structure de formation en vue de renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale.

Un programme opérationnel de lutte contre l'évasion sociale a déjà été élaboré et est en cours de finalisation. Il sera mis en œuvre par les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale, la Caisse de Sécurité Sociale, l'IPRES et les IPM.

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs sociaux en matière de prévention des risques sociaux, deux sessions de formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels ont été organisés par la Direction du Travail et de la Sécurité Sociale. La cible était composée de 32 Inspecteurs du Travail et de la Sécurité sociale.

Pour la réforme du cadre législatif et réglementaire et la consolidation du dispositif de régulation, les termes de référence (TDR) de l'étude d'élaboration d'un code unique de sécurité sociale ont été rédigés et validés. Le financement sera assuré par la Banque mondiale qui a déjà donné son avis de non objection sur les TDR.

Ce code devra être conforme à la politique de sécurité sociale définie par les pouvoirs publics et tenir compte des recommandations de la Conférence Interafricaine de la Prévention Sociale (CIPS). Il devra permettre une amélioration des prestations sociales actuellement servies et renforcer la COSRISS. Il y sera par ailleurs tenu compte des systèmes complémentaires de retraite par capitalisation et éventuellement de l'extension du champ de couverture de la sécurité sociale aux catégories exclues

S'agissant de l'élargissement du champ de couverture de la sécurité sociale, les TDR de l'étude de faisabilité pour la mise en place du régime de sécurité sociale

Le Fonds National de Promotion des Jeunes (FNPJ) a financé 125 micro projets en faveur des jeunes pour un montant total de 55 millions F.CFA en 2008. Ce fonds s'est renforcé avec le Programme dit « Tout Petit Crédit ». Les conditions d'accès des promoteurs à cette ligne de crédit sont plus souples avec des taux d'intérêt plus bas. Plusieurs autres interventions en faveur des femmes et des jeunes concernant la création de richesses et des activités génératrices de revenus sont inscrites dans l'Axe I du DRSP.

Avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), en 200, 1897 jeunes ont bénéficié de formation en entreprenariat ; 757 plans d'affaires sont élaborés. Au total, 920 jeunes ont pu trouver un travail temporaire.

Au titre des réalisations majeures au bénéfice **des enfants en situation de vulnérabilité**, plusieurs initiatives ont été mises en place durant l'année 2008. Le PARRER a été officiellement installe et les processus de recrutement de son personnel lance. Une cellule a été mise en place pour assurer un meilleur suivi des projets de protection des enfants et pour renforcer et coordonner les allocations financières pour ces projets. Le projet Pires Formes de travail a renforce les moyens des Comites Techniques de Suivi des enfants vulnérables dans 9 préfectures prioritaires. Ceci leur a permis de développer des plans d'action et de mobiliser des premières ressources pour assister les ONG locales et les familles très vulnérables. Dans le cadre de la participation du Sénégal au séminaire de Rio sur les violences sexuelles faites aux enfants, le ministère de la famille a conduit une revue pour réactualiser le plan d'action national de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants.

Le "Projet de Lutte contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants au Sénégal" du Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro Finance, essentiellement financé par la Coopération italienne et lUNCEF à hauteur de 3 934 500 Euros, soit deux milliards cinq cent quatre vingt millions huit cent soixante deux mille huit cent dix sept (**2 580 862 817)** F.CFA a démarré ses activités depuis 2007. Il vise à améliorer la prévention, protection et le retrait/réinsertion des enfants les plus pauvres, à travers le soutien à la réalisation d'initiatives de lutte contre la traite, la mendicité, l'exploitation sexuelle des mineurs et le travail domestique précoce, en cohérence avec la SRP, ainsi qu'avec les politiques nationales de décentralisation. Le principal bailleur de fonds du projet est l'Italie qui a contribué pour une somme d'un milliard quatre vingt cinq millions **(1 085 000 000) F.CFA**, avec une contrepartie totale de l'Etat d'un milliard trois cent quarante huit millions **(1 348 000 000) F.CFA** dont cent quatre vingt dix huit millions **(198 000 000) F.CFA** mobilisés en 2008.

Toujours en 2008, 815. 000 euros, soit **534 604 955 F.CFA** ont été versés au Gouvernement du Sénégal par la Coopération Italienne, qui a également versé à l'UNICEF un montant de 46.5917,47 Euros, soit **30 562 000 F.CFA**, pour les activités de renforcement de capacités des structures gouvernementales, à travers le Projet Pires Formes.

Pour **les femmes en situation de vulnérabilité**, des progrès substantiels ont été enregistres en 2008 dans la domaine de la lutte contre les pratiques néfastes faites

aux filles et aux femmes. Le MFSNEFMF a renforcé la coordination des activités mises en œuvre par les différentes agences d'exécution et a conduit une revue détaillée qui lui a fourni les éléments de réactualisation du plan 2000-2005, organisé un atelier sous régional impliquant les pays limitrophes (Mauritanie, Mali, Bissau et Guinée) pour avoir une stratégie coordonnée au niveau régional car les problématiques sont liées et les retards dans un des pays affecte le pays voisin. Le pays a aussi progressé en termes de communautés impliquées dans l'abandon de l'excision avec environ 1000 nouveaux villages impliqués dans l'abandon grâce au travail fait par les ONG nationales. De même le MFSNEFMF, avec l'aide de la société civile a entame un large programme de dissémination de la SNEEG...

L'Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (ANRAC) a bénéficié d'un financement 200 millions de F.CFA en 2008 dans le cadre de la contrepartie de l'Etat au financement de 9 milliards FCFA de la Banque Mondiale du Projet d'Appui d'urgence à la Reconstruction de la Casamance (PARC). L'ANRAC intervient pour la réhabilitation, la reconstruction des infrastructures sociales (routes, écoles, services de santé) et à l'appui aux activités d'alerte et de prévention des conflits, de leur l'impact social et sur l'environnement. Ses actions viennent s'ajouter à celles du Projet d'Appui à la Lutte Anti mines en Casamance (PALAC) portant sur le déminage, le désarmement, la démobilisation, la réinsertion et la réintégration, et l'appui aux personnes déplacées ou réfugiées qui retournent dans leurs localités.

Dans ce cadre la Coopération italienne appuie le retour et la réinsertion de 100 familles de 3 villages du département de Ziguinchor, à travers l'appui à la reconstruction et à l'équipement des habitations, des infrastructures communautaires de base (écoles, puits etc.), l'appui en vivres, la dotation de kits agricoles pour un montant de 325.000 Euros, soit **213 186 025 F. CFA.**

Dans le domaine de la **population**, la Direction de la Population et des Ressources Humaines (DPRH) s'est investie dans l'amélioration de la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de population avec un financement BCI de **225 millions CFA** entièrement mobilisés en 2008. Le Projet pour la Promotion des jeunes (PPJ) a mené des activités de sensibilisation sur la santé de la reproduction et offert des services à près de 200 000 jeunes et adolescents et adolescentes en 2008 avec un financement de **42 millions FCFA.**

Recommandations

- renforcer la cohérence du cadre institutionnel de lutte contre la vulnérabilité ;
- renforcer l'application des mesures, des lois et des conventions tendant à protéger les populations vulnérables ;
- systématiser et améliorer le ciblage et le suivi sur les interventions au bénéfice des populations vulnérables ; et améliorer la disponibilité des données relatives à cette catégorie de la population ;
- étendre les interventions de protection de prise en charge à des catégories de population vulnérables insuffisamment prises en compte, notamment les populations rurales, les enfants des migrants ;

- renforcer la prévention de la vulnérabilité en relation avec les interventions appropriées des axes 1 et 2;
- harmoniser les approches et les instruments de planification et du suivi du DSRP avec ceux du Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) notamment à travers l'application par les programmes nationaux de l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH) et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- renforcer les capacités nationales de tous les services nationaux à la formulation des politiques, programmes, projets et stratégies selon la GAR et l'ABDH ;
- Analyser les interrelations entre l'axe 3 et l'axe 1 : certains objectifs et actions prioritaires concernant les jeunes, l'ANRAC et le Plan REVA, qui contribuent à la création de richesse, devraient être inscrits dans l'axe 1 plutôt que dans l'axe 3 : le domaine population, en tant qu'il concerne les questions de population et de développement, devrait être inscrit dans l'axe

2. 2. *ETAT DE MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DES SECTEURS*

Tableau 1 : ETAT DE MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DES SECTREURS - PROGRAMMATION, EXECUTION ET PERSPECTIVES 2009/2010

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008		Réalisations BCI 2008				Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II PTIP 2010				
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	Prévisions DSRP			Dotations BCI		Prévisions DSRP			Prévisi PTIF	
											DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	F
Réforme et renforcement des systèmes formels de protection sociale	Projets en recherche de financement	3 150	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	3 150	0	0	0	0	2 850	0	0	0	
SOUS TOTAL 1		3 150	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	3 150	0	0	0	0	2 850	0	0	0	
Extension de la protection sociale	Projets en recherche de financement	21 200	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	25 800	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS TOTAL 2		21 200	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	25 800	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes	Projets en recherche de financement	4 988	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	4983	0	0	0	0	5 033	0	0	0	
	Reconstitution stock sécurité alimentaire	0	0	0	11 500	0	11 500	0	100,00%	0,00%	0	0	0	1 000	4 500	0	0	0	0	
	Prévention et maîtrise des catastrophes	1 100	315	0	365	277	538	216	147,40%	77,98%	1 100	0	0	200	0	1 100	0	0	0	
SOUS TOTAL 3		6 088	315	0	11 865	277	12 038	216	101,46%	77,98%	6 083	0	0	1 200	4 500	6 133	0	0	0	

ETAT DE MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DES SECTREURS - PROGRAMMATION, EXECUTION ET PERSPECTIVES 2009/2010

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008		Réalisations BCI 2008				Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II PTIP 2010				
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	Prévisions DSRP			Dotations BCI		Prévisions DSRP			Prévisi PTIF	
											DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	F
Protection et suivi des groupes vulnérables	Appui au dispositif de suivi évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté	357	30	0	30	0	24	0	80,00%	0,00%	302	0	0	30	0	296	0	0	0	
	Appui à la lutte contre la pauvreté (PRP)	520	20	500	20	700	0	547	0,00%	78,14%	620	20	600	50	800	620	0	600	50	2
	Réhabt° des villages de reclassement social	110	110	0	142	0	26	0	18,31%	0,00%	110	142	0	142	0	110	110	0	0	
	Centres pour handicapés, malades mentaux et Toxicomanes	600		0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonds de solidarité nationale	1 000	1 000	0	850	0	850	0	100,00%	0,00%	1 000	500	0	500	0	1 000	500	0	850	
SOUS TOTAL 4		2 587	1 160	500	1 042	700	900	547	86,37%	78,14%	2 032	662	600	722	800	2 026	610	600	900	2
Personnes handicapées	Projet de réadaptation à base communautaire des personnes handicapées	800	300	0	300	0	11	0	3,67%	0,00%	800	0	0	0	0	1 000	0	0	0	
	Fonds des invalides et mutilés de guerre	100	100	0	200	0	200	0	100,00%	0,00%	500	0	0	200	0	500	0	0	200	
	Projets en recherche de financement	770	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	750	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS TOTAL 5		2 470	700	0	800	0	211	0	26,38%	0,00%	2 850	0	0	200	0	2 500	0	0	200	

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008		Réalisations BCI 2008				Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II PTIP 2010				
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	Prévisions DSRP			Dotations BCI		Prévisions DSRP			Prévisi PTIF	
											DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	F
Femmes en situation de vulnérabilité	Appui aux groupements féminins	1 000	800	0	800	0	666	0	83,25%	0,00%	1 000	800	0	800	0	1 000	0	0	800	
	Projet de promotion de l'entreprenariat féminin	0	0	0	38	0	38	0	100,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonds de l'entreprenariat féminin	0	0	0	1 000	0	1 000	0	100,00%	0,00%		1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	
	CEDAF	800	800	0	1 400	0	1 362	0	97,29%	0,00%	1 000	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0	
	Crédits pour les femmes	2 000	500	0	1 000	0	1 800	0	180,00%	0,00%	2 000	982	0	0	0	2 000	500	0	0	
	Projets en recherche de financement	9 100	800	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	5 928	1 000	0	0	0	1 000	0	0	0	
SOUS TOTAL 6		12 900	2 900	0	4 238	0	4 866	0	114,82%	0,00%	9 928	4 782	0	2 800	0	4 000	500	0	800	
Enfants en situation de vulnérabilité	Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants	1 500	250	595	281	745	198	388	70,46%	52,12%	1 500	300	595	170	271	1 500	300	595	235	
	Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue	0	0	0	800	0	213	0	26,63%	0,00%	0	0	0	200	0	0	0	0	2 500	
	Construction, réhabilitation et équipement des structures de l'éducation surveillée	500	478	0	400	0	120	0	30,00%	0,00%	500	0	0	200	0	500	0	0	200	
	Aménagement du cadre de vie dans les Daaras	360	160	200	168	100	180	13	107,14%	13,00%	2 000	160	200	168	100	2 000	160	0	168	
	Construction centre de Nianning	250	250	0	250	0	148	0	59,20%	0,00%	100	0	0	100	0	100	0	0	100	
	Projets en recherche de financement	2 900	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	2 300	0	0	150	0					
SOUS TOTAL 7		5 510	1 138	795	1 899	845	859	401	45,23%	47,46%	6 400	460	795	988	371	4 100	460	595	3 203	

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008		Réalisations BCI 2008				Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II PTIP 2010				
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	Prévisions DSRP			Dotations BCI		Prévisions DSRP			Prévisi PTIF	
											DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	F
Promotion de personnes âgées ou aînées	Appui à la promotion des aînés	104	104	0	108	0	118	0	109,26%	0,00%	100	100	0	108	0	0	0	0	92	
	Projets en recherche de financement	2 000	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	2 400	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS TOTAL 8		2 104	104	0	108	0	118	0	109,26%	0,00%	2 500	100	0	108	0	0	0	0	92	
Jeunes	Réhabilitation des CDEPS	0	0	0	200	0	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ)	800	800	0	800	0	500		62,50%	0,00%	1 000	1 000	0	500	1 048	1 000	1000	0	0	
	Volontaires du Service Civique National	400	400	0	400	0	238	0	59,50%	0,00%	400	400	0	400	0	400	400	0	400	
	Soutien à la promotion des adolescents	50	50	0	42	0	26	0	61,90%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Santé reproduction des jeunes	50	50	0	50	800	29	263	58,00%	32,88%	60	60	0	50	500	60	60	0	50	
	Equipement CDEPS	0	0	0	200	0	9	0	4,50%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonds National d'Action pour l'Emploi	4 000	181	0	540	0	80	0	14,81%	0,00%	4 000	0	0	235	0	4 000	0	0	0	
	Projets en recherche de financement	1 084	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	834	0	0	0	0	834	0	0	0	
SOUS TOTAL 9		11 684	2 962	0	4 464	1 600	1 764	526	39,52%	32,88%	11 754	2 920	0	2 370	3 096	11 754	2 920	0	900	3

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008		Réalisations BCI 2008				Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II PTIP 2010				
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	Prévisions DSRP			Dotations BCI		Prévisions DSRP			Prévisi PTIF	
											DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	F
Rapatriés et personnes déplacées	Programme d'appui à la relance socioéconomique								0,00%											
	Programme d'appui à la relance socioéconomique	0	0	0	350	0	350	0	100,00%	0ù%	0	350	0	350	0	0	0	0	350	
	Programme d'urgence pour la reconstruction de la Casamance (ANRAC)	3 950	200	3 750	200	2 000	200	1 028	0,00% 100,00%	0,00%	3 950	200	3 750	200	2 500	4 000	0	0	200	2
SOUS TOTAL 10		3 950	200	3 750	550	2 000	550	1 028	100,00%	51,40%	3 950	550	3 750	550	2 500	4 000	0	0	550	2
Population	Appui à la mise en œuvre du PAIP/UNFP	1 702	259	1 100	225	0	231	0	102,67%	0,00%	1 702	259	1 100	117	0	1 702	259	1 100	0	
SOUS TOTAL 11		1 702	259	1 100	225	0	231	0	102,67%	0,00%	1 702	259	1 100	117	0	1 702	259	1 100	0	
TOTAL GENERAL		73 345	9 738	6 145	25 191	5 057	21 537	2 385	85,49%	47,16%	76 149	9 733	6 245	9 055	11 267	39 065	4 749	2 295	6 645	8

Le tableau 1 ci-dessus fait le bilan détaillé par composante de l'axe 3 du DSRP II pour la gestion 2008. Il compare par ailleurs les prévisions de programmation du DSRP pour l'année 2009 des dotations du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de cette même année, d'une part et celles du DSRP II de celles du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) pour l'année 2010, d'autre part.

Pour chaque composante, les projets et programmes d'investissements concourant à l'atteinte des objectifs visés sont passés en revue pour faire ressortir l'état d'exécution financière et la programmation pour les années budgétaire 2009 – 2010.

Ce tableau est récapitulé ci-dessous dans les **tableaux 2** et **3** qui retracent ainsi respectivement le bilan des réalisations et les perspectives à court terme à l'horizon 2010.

Tableau 2 : Synthèse du bilan financier 2008 (en millions de F.CFA)

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Prévisions BCI 2008		Réalisations Etat		Réalisations bailleurs	
	Etat	Bailleurs	Montants	Taux	Montants	Taux
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	0	0	0	0%	0	0%
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	0	0	0	0%	0	0%
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	11 865	277	12 038	101,46%	216	77,98%
GROUPES VULNERABLES						
• PROTECTION ET SUIVI DES POPULATIONS VULNERABLES	1 042	700	900	86,37%	547	78,14%
• PERSONNES AGEES OU AINES	108	0	118	109,26%	0	0%
• JEUNES	4 464	1 600	1 764	39,56%	526	32,88%
• ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE	1 899	480	859	45,23%	68	14,17%
• PERSONNES HANDICAPEES	800	0	211	26,38%	0	0%
• FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE	4 238	0	4 866	114,82%	0	0%
• PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES	550	2 000	550	100%	1 028	51,40%
• POPULATION	225	0	231	102,67%	0	0%
TOTAL GENERAL AXE 3	**25 191**	**5 057**	**21 537**	**85,49%**	**2 385**	**47,16%**

Tableau 3 : Programmation PAP/DSRPII et PTIP 2009/2011
Pour les années 2009 et 2010 (en millions de F.CFA

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Prévisions PAP/DSRP/PTIP/BCI 2009/2010									
	2009					2010				
	DSRP			BCI		DSRP			PTIP	
	DSRPII	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	3 150	0	0	0	0	2 850	0	0	0	0
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	25 800	0	0	0	0		0			0
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	6 083	0	0	1 200	4 500	6 133	0	0	0	0
GROUPES VULNERABLES										
PROTECTION ET SUIVI DES GROUPES VULNERABLES	2 032	662	600	722	800	2 026	610	600	900	2 000
PERSONNES AGEES OU AINES	2 500	100	0	108	0	0	0	0	92	0
JEUNES	11 754	2 920	0	2 370	3 096	11 754	2 920	0	900	3 400
ENIFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE	6 400	460	795	988	371	4 100	460	595	3 203	575
PERSONNES HANDICAPEES	2 850	0	0	200	0	2 500	0	0	200	0
FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE	9 928	4 782	0	2 800	0	4 000	500	0	800	0
PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES	3 950	550	3 750	550	2 500	4 000	0	0	550	2 500
POPULATION	1 702	259	1 100	117	0	1 702	259	1 100	0	0
TOTAL GENERAL AXE 3	76 149	9 733	6 245	9 055	11 267	39 065	4 749	2 295	6 645	8 475

Le **tableau 1** détaillé (cf pages 26 à 29) montre que pour l'année 2008, les prévisions d'investissement du DSRP II pour l'axe 3 se chiffraient à **73 345 000 000 de F.CFA** sur lesquels **9 738 000 000** étaient à la charge de l'Etat et **6 145 000 000** attendus des partenaires techniques et financiers ; la différence de **57 462 000 000 F.CFA** étant constituée par le gap de financement que l'Etat et ses partenaires techniques et financiers devraient ultérieurement prendre en charge.

Pour l'année 2008, il faut saluer l'effort considérable de l'Etat qui a fait plus que les prévisions du DSRP2. En effet, pour une prévision du PAP du DSRP 2 à la charge de l'Etat pour l'année sous revue de **9 738 000 000) de F.CFA**, **25.191 000 000 F.CFA**, ont été inscrits au budget, soit, en valeur absolue, **15 453 000 000 F.CFA** de plus que les prévisions et, en valeur relative **259%**. Pour l'axe 3 de la stratégie de réduction de la pauvreté de seconde génération, il y a donc eu en 2008 plus qu'une cohérence avec le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) sur ressources internes de l'Etat

Cette performance inclut des actions non programmées dans le PAP du DSRP mais prises en compte dans le budget de l'Etat en 2008 pour un montant global de ***douze milliards cent un millions (12 101 000 000) F.CFA,*** soit 48% de montant prévu.

Par secteur, ces actions sont les suivantes :

Pour la prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes :

- Projet de reconstitution du stock de sécurité alimentaire : **10 500 000 000 F.CFA** destinés à l'acquisition riz pour le monde rural, à hauteur de 8 200 000 000 F.CFA, d'aliments de bétail pour un montant de 1 8 000 000 000 F.CFA et 500 000 000 F.CFA pour les frais de transport.

Pour le secteur : Femmes en situation de vulnérabilité :

- Projet de promotion de l'entreprenariat féminin, pour **38 millions de F.CFA ;**
- Fonds de promotion de l'entreprenariat féminin, pour **1 milliard de F.CFA**

Pour le secteur : Enfants en situation de vulnérabilité :

- Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue (PARRER), pour **213 millions de F.CFA.**

Pour le secteur : Rapatriés et personnes déplacées :

- Appui à la relance socioéconomique en Casamance, pour une somme de **350 millions de F.CFA**.

Toutes ces activités bien que n'étant pas initialement prises en compte dans le PAP du DSRP II, contribuent à l'atteinte des objectifs sectoriels des composantes concernées de l'axe 3.

Même si les réalisations sont rapportées aux prévisions diminuées des ordonnancements sur ces projets hors PAP, le taux de cohérence PAP/BCI de 134,35% obtenu constitue une très bonne performance.

S'agissant des partenaires techniques et financiers, les objectifs de programmation du DSRP n'ont pas été atteints. Sur la prévision du DSRP 2 de **6 145 000 000 F.CFA**, **5 057 000 000 F.CFA** ont été inscrits au BCI comme prévisions de tirages, soit un taux de cohérence entre le PAP du DSRP et le budget de l'Etat de 82%.

S'agissant du bilan, il appelle les commentaires suivants :

Sur les prévisions budgétaires sur ressources internes de l'Etat de **25 191 000 000 F.CFA**, **21 537 000 000 F.CFA** ont été ordonnancés, soit un taux de réalisation de **85%**. Ce qui constitue une bonne performance malgré le contexte économique et financier particulièrement difficile vécu depuis 2007.

Les meilleurs taux d'exécution ont été enregistrés par les composantes prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes, protection et suivi des groupes vulnérables, personnes âgées ou aînés, femmes en situation de vulnérabilité, personnes déplacées et réfugiés et population, avec des taux respectifs de **101,46%** ; **86,37%** ; **109,26%** ; **114,82%** ; **100%** et **102,67%.** Ceci montre que les activités programmées en 2008 pour ces composantes se sont bien déroulées.

Les taux d'ordonnancement de l'année 2008 dépassant les **100%** s'expliquent par le fait que des dépenses ont été engagées en 2007 et ordonnancées en 2008 en sus des ordonnancement imputés sur les crédits de la loi de finances initiale de l'année. C'est le cas pour les composantes prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes, femmes en situation de vulnérabilité et population.

S'agissant des prévisions de tirages sur les engagements des partenaires techniques et financiers, dont le montant s'élève à la somme de **5 057 000 000 F.CFA**, **2 385 000 000 F.CFA** ont été décaissés, soit un taux d'exécution **47,16%**.

Les meilleurs taux de décaissement de **78,14%** et de **77,98%** ont été réalisés respectivement par la composante protection et suivi des populations vulnérables où **546 852 437 F.CFA** (arrondis à 547 000 000) on été décaissés sur les prévisions de tirage de **700 000 000 F.CFA** sur financement du PNUD de la phase 2 du projet « Appui à la Lutte contre la Pauvreté » et la composante prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes sur financement du PNUD.

Il faut noter que ces performances pourraient être améliorées si le gap de financement de **24 350 000 000 F.CFA** prévus dans le PAP et relatif aux composantes « réforme et renforcement des systèmes de protection sociale » et « extension de la protection sociale » était résorbé par le financement de projets et programmes d'investissements par l'Etat et des partenaires techniques et financiers. De tels projets et programmes d'investissement ne pourront cependant être formulés et mis en œuvre que lorsque les politiques et réformes en cours dans ces deux secteurs seront effectivement réalisées. Entre 2008 et 2007 où la programmation était de **52,4 milliards F.CFA** environ, on constate une augmentation de plus de **20 milliards F.CFA**. Pour les années 2009 et 2010, les prévisions du DSRP II de l'axe 3 s'élèvent respectivement à **76,149 milliards de F.CFA** et à **39,065 milliards de F.CFA**. Ce volume relativement faible par rapport aux programmations des années précédentes peut s'expliquer par le fait que l'année 2010 coïncide avec le terme du DSRP 2.

Les composantes « réforme et renforcement des systèmes de protection sociale » et « extension de la protection sociale » pour lesquels des projets et programmes d'investissement ne sont pas encore formulés pour les raisons évoquées ci-dessus, ne connaîtront probablement un véritable démarrage de leurs investissements qu'au début de la 3ème génération du DSRP.

La matrice des mesures relative à la mise en œuvre de l'axe 3 du DSRP avait prévu un certain nombre d'actions prioritaires par objectif et par secteur. Parmi elles, celles-ci ont été réalisées ou sont en cours :

Pour la composante « prévention des risques majeurs de catastrophes », les actions suivantes ont été réalisées en 2008 :

- Création d'une plateforme nationale de réduction des risques majeurs de catastrophes par le décret 2008-211 du 04 mars 2008.
- Formation de 60 femmes et de 60 journalistes représentant 30 organes de presse, dans le cadre du plan de communication et de formation et de mobilisation sociale en réduction de risques de catastrophes ;
- Mise en place d'un plan de contingence multi acteurs avant les inondations de 2008, ce qui a permis de pré positionner du matériel de pompage et des ressources humaines en alerte ;
- Dans le cadre de la mise en place, selon la nature des risques, d'un système d'alerte précoce, validation d'un pré rapport diagnostic des risques majeurs et accidents, ce qui va permettre de finaliser au cours du second trimestre de 2009, le plan d'actions du Programme National de Prévention, de Réduction des risques Majeurs et de Gestion des Catastrophes Naturelles au Sénégal, dans le contexte de Réduction de la Pauvreté, dont la mise en œuvre est appuyé par le PNUD ;

Pour la composante « protection et suivi des groupes vulnérables », le processus de réalisation de l'action prioritaire de la matrice des mesures relative à l'appui au dispositif de suivi évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté a débuté et cette action devra être entièrement courant 2009. L'étude sur l'assurance agricole qui devrait déboucher sur la mise en place d'un système d'assurances des risques agricoles est réalisée et validée.

S'agissant de la composante des personnes handicapées, le programme de réadaptation à base communautaire est en cours depuis plus de deux ans.

Pour le domaine enfants en situation de vulnérabilité, des cash transfert sont faits par l'Etat en faveur des familles pauvres pour les aider à prendre en charge leurs enfants en situation de vulnérabilité.

Pour les jeunes, l'Etat est en train de déployer des efforts louables pour le renforcement des différents fonds créés pour la promotion de la jeunesse (FNAE, FNPJ ainsi que pour les moyens mis à la disposition de l'Agence Nationale pour l'emploi des jeunes (ANEJ).

2.3 : PRINCIPALES CONTRAINTES RENCONTREES.

Réforme et Renforcement des Systèmes formels de Sécurité sociale

Certaines contraintes ont été identifiées au niveau de ce secteur. Elles sont notamment liées :

- au retard de mise en place du CDSMT du MFSNEFMF ;
- à la fragmentation des problématiques entre différents acteurs ;
- au manque de moyens et d'outils pour assurer le suivi des services publics réalisés par les ONG et
- au faible niveau d'exécution des actions figurant dans la matrice des mesures et la formulation d'indicateurs de résultat spécifiques.

Extension de la Protection sociale (A préciser)

Gestion des Risques de Catastrophes

Les contraintes relevées sont les suivantes :

Les acteurs sont certes nombreux et volontaristes, mais il existe de réels problèmes de coordinations des actions de RRC. La Haute Autorité pour la Sécurité et la Sûreté en Mer (HASSMAR) logée à la Primature n'assure qu'une coordination sectorielle limitée aux catastrophes maritimes.

Cet éclatement entre de multiples services et organismes n'est toutefois pas profitable à un traitement rapide du risque qui devrait systématiquement faire appel à une coordination institutionnelle, et une rapidité dans la riposte.

La politique de Réduction des Risques de Catastrophe nécessite alors une vision globale et non pas sectoriel de l'intervention, et doit être accompagnée de mécanisme de coordination des institutions et des décisions. Cela implique un type de gouvernance reposant sur l'information et la participation de tous les acteurs.

Les populations étant les premiers à être affectées par les catastrophes, ont du mal à s'approprier la problématique de la réduction des risques de catastrophe.

Aucune formation n'est donnée aux populations, qui, très souvent, sont prises de cours par les événements catastrophiques

La protection sociale et le suivi des groupes vulnérables

Les contraintes majeures suivantes ont été relevées ;

- un faible taux de tirage sur les ressources extérieures au profit des groupes vulnérables (moins de 50% des ressources prévues a été décaissé en 2008) ;
- une méconnaissance des mécanismes de mobilisation des ressources PTIP par plusieurs services de l'Etat, traduisant ainsi une faible appropriation du DSRP par ces derniers;

- des capacités techniques limitées en planification, suivi, évaluation et gestion des programmes ;
- des capacités opérationnelles et en ressources humaines limitées ;
- l'insuffisance des données et informations relatives aux groupes vulnérables ;

III. PERSPECVTIVES A COURT TERME 2009-2010

Les perspectives majeures à court terme 2009-2010 pour la mise en œuvre de l'axe 3 du DSRPII peuvent être situées à trois niveaux :

- Au niveau des indicateurs ciblés ;
- A travers les prévisions de programmation financière pour la réalisation des activités envisagées au cours de ces deux années et
- Au niveau des politiques et réformes.

Au niveau des indicateurs, le tableau annexé au présent rapport montre pour ceux des indicateurs (de la liste restreinte et des dominants) qui ont été renseignés, les projections de ciblage pour 2009, 2010 et au-delà.

Pour la programmation du financement des activités des secteurs de l'axe, le tableau 3 de la page 40 ci-dessus montre les perspectives de mobilisation de ressources financières internes et externes.

La comparaison ci-après des programmations des revues 2008 et 2009 fait ressortir les ajustements et actualisations opérés lors de la préparation des lois de finances 2008 et 2009. Ces ajustements ont fait évoluer les prévisions de programmations. Cette comparaison permet par ailleurs, pour la revue 2009, de calculer les gaps de financement à combler entre les prévisions du DSRP et la programmation de l'Etat et des PTF.

Revue 2008		Revue 2009					
Montant DSRP 2008	Montant DSRP 2009	Montant DSRP 2008	Total programmé 2008 Etat + PTF	Montant DSRP 2009	Total prévu BCI Etat + PTF 2009	Montant DSRP 2010	Total programmé PTIP Etat + PTF 2010
59 000	**60 344**	**73 345**	**30 248**	**76 149**	**20 232**	**39 065**	**15 120**

Pour ce qui concerne les politiques et réformes des secteurs, les perspectives majeures prévues au cours de la période 2009-2010 et au-delà se présentent comme suit :

Uniformiser le système d'enregistrement des naissances afin de disposer des données fiables, sécurisés et accessibles

Augmenter la dotation du cash transfert (en 2010) afin de toucher le maximum d'enfants de familles vulnérables

Le cash transfert ne doit pas être lié uniquement aux pires formes de travail des enfants. On doit l'étendre à toutes les familles pauvres car ce ne sont pas tous les enfants des familles pauvres, qui sont victimes de pires formes de travail.

Les priorités restent la poursuite de la mise en œuvre de ces régimes de protection sociale avec la mobilisation conséquente des subventions attendues à travers le budget du Gouvernement et la prise en compte des autres groupes socioprofessionnels et catégories sociales non encore couvertes.

Pour le ciblage des zones d'intervention, des familles pauvres et des groupes vulnérables, c'est une activité indispensable pour assurer les conditions d'impact des programmes de lutte contre la pauvreté, la traçabilité et l'efficacité des dépenses publiques. Compte tenu de la complexité de cet exercice, un processus participatif d'élaboration et de validation des TDR a été lancé pour sélectionner un cabinet constitué d'experts multidisciplinaires aptes à mener des Etudes Participatives de la Pauvreté (EPP) et des Etudes Participatives des Besoins (EPB) avec une intégration de la protection sociale, du genre, de l'environnement etc. Cette activité sera faite en collaboration avec les autres PTF, projets et programmes intervenant dans les zones de concentration afin de pouvoir ensemble choisir les centres pilotes de développement villageois et inter-villageois (CPDV) avec des plateformes d'alliances autour de la SRP et des OMD.

Pour les femmes en situation de vulnérabilité l'observatoire des droits de la femme, qui a tardé à voir le jour, sera mis en œuvre en 2009 grâce à l'appui de la Coopération Italienne d'un montant d'environ 100.000 Euros, soit **65 595 700 F.CFA** Il manque encore la mise sur pied des organes notamment la nomination de la Présidente du Comité d'Orientation tout comme l'Arrêté devant régir les modalités pratiques du fonctionnement pour une véritable mise en œuvre de l'Observatoire.

Pour le secteur « jeunes », les perspectives 2009-2010 sont les suivantes :

Pour le Fonds National de Promotion de la Jeunesse :

- renforcement du dispositif décentralisé
- renforcement de la ligne de garantie et diversification du partenariat
- dotation du fonds de prêt participatif
- généralisation du programme Tout Petit Crédit
- renforcement du Fonds de financement
- démarrage effectif du Programme Jeunes dans les Fermes Agricoles « JFA »

Pour le projet ASC-Emplois jeunes :

- Redéfinition du cadre institutionnel du Projet en l'articulant au concept "ASC-MICRO-ENTREPRISE" lancé par le Premier Ministre dans sa déclaration de politique générale,
- Poursuivre le financement des projets déjà approuvés,

Pour l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes :

- Décentralisation des services de l'emploi et la promotion de l'emploi local par l'ouverture de 3 antennes régionales ;
- Améliorer l'employabilité des jeunes par la formation professionnelle dans les « Maisons de l'Outil » ;

- Renforcer le leadership économique des jeunes et la facilitation de leur insertion par la formation ;

Pour la promotion du volontariat et du civisme :

- L'élargissement de la formation des jeunes bénévoles à la prestation des premiers secours ;
- Le renforcement du soutien à l'engagement des jeunes dans la réalisation de la composante nationale de la Grande Muraille Verte ;
- Renforcement des capacités citoyennes des jeunes et des programmes d'éducation à la prévention.
- Formation de volontaires de l'agriculture pour la mise en œuvre de la GOANA.

Pour l'institut Coupe Couture et Mode :

- Projet de décentralisation de la formation sous forme de séminaires ateliers dans les régions ;
- Projet de création d'un centre d'entraiment pédagogique : appui à la production à l'insertion socioprofessionnelle ;
- Approche programme pour projet de financement des élèves sortants de l'ICCM, Etude et dépôt des plans d'affaire des élèves sortants à l'ANEJ et au FNPJ ;

Pour le Renforcement du dispositif institutionnel :

- Révision des textes régissant l'organisation et le fonctionnement du ministère ;
- Formation continue et renforcement des capacités des agents du Ministère de la Jeunesse,
- Renforcement du système d'information et amélioration de la qualité des données sur la jeunesse,
- Démarrage des activités de l'unité de Coordination des projets et programmes en matière d'emplois des jeunes,
- L'évaluation du cadre juridique des associations de jeunesses ;
- Vulgarisation de la Charte africaine de la Jeunesse lors qu'elle sera ratifiée par notre pays ;

Pour la protection des jeunes :

- Rendre pérennes les activités du PPJ à travers le changement de statut institutionnel
- Renforcement de la coopération pour l'élargissement des CCA et SCDVA dans d'autres régions ;
- Renforcer les capacités d'interventions du PPJ en ressources humaines, matérielles et financières du projet,
- La poursuite de l'extension du programme de formation des adolescent(e)s aux

compétences de vie courante ;

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES AU TITRE DE LA PROTECTION SOCIALE

Il ressort aujourd'hui que eu égard à l'acuité des risques sociaux, relevés comme facteurs déterminants de basculement ou de maintien dans la pauvreté, la protection sociale devient non plus seulement un moyen de lutte contre la pauvreté mais plus que cela, elle apparaît comme un levier de développement dont la non prise en charge adéquate compromettrait tout progrès dans les autres secteurs de développement. De ce fait, aussi bien l'Etat, les partenaires au développement que les autres acteurs de la société civile autant que les populations à la base, devraient lui accorder plus de place dans leurs préoccupations prioritaires mais surtout dans leur arbitrage budgétaire.

L'analyse de la situation actuelle de la protection sociale a permis de relever les contraintes citées plus haut et de formuler les recommandations suivantes:

- Instituer un mécanisme permanent de coordination et de suivi de la mise en œuvre des stratégies qui devra veiller à l'harmonisation et la mise en cohérence des actions initiées dans le cadre de la stratégie
- Instituer un mécanisme d'évaluation et de partage d'information sur les dispositifs de protection sociale avec tous les acteurs concernés afin de favoriser les conditions d'échange et de réflexion concertée sur l'impact des mesures initiées et la prise en compte des résultats de la recherche dans le cadre de la définition des politiques.
- Instaurer un mécanisme de contrôle de la fiabilité des données pour pallier à l'absence de système centralisé de production de données dans le secteur de la protection sociale qui est un handicap réel affectant la fiabilité des statistiques existantes.
- Accompagner de manière plus soutenue la mise en œuvre des plans d'actions qui s'inscrivent dans la matérialisation des mesures d'actions prioritaires.
- S'impliquer davantage comme partie prenante du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des mesures prioritaires du DSRPII.
- Appuyer la mise sur pied d'un système d'information pour le suivi des indicateurs sur la protection sociale en général.
- Inscrire la protection sociale dans les priorités en se fixant comme objectif d'atteindre un ratio budgétaire pour le gouvernement
- Promouvoir la diversification des mécanismes de financement de la protection sociale
- Inscrire le droit à la Protection sociale incluant les transferts sociaux dans la législation nationale et la constitution ;
- Faire la campagne en faveur du droit à la protection sociale et mettre en exergue son impact au plan du développement et de la redistribution, en utilisant efficacement les médias et les partenariats avec le gouvernement, les partenaires publics et privés ;
- Institutionnaliser des comités ad hoc de suivi de la mise en œuvre du DSRP au niveau de tous départements ministériels concernés.

V. ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Indicateurs (restreints et dominants)

- Données des secteurs,
- Revue sectorielle du Ministère de la Famille (rapport du consultant S. SENE avril 2009) ;
- Bilan d'exécution activités 2008 du Ministère de la Jeunesse ;
- Rapport Plan SESAME 2008.

Evolution des politiques et réformes

- Données des secteurs
- Stratégie nationale de la Protection Sociale,
- Stratégie Nationale d'extension de la couverture du risque maladie
- Contribution de la Coopération italienne ;
- Contribution du BIT/STEP ;
- Contribution de l'UNICEF ;

Etat de mobilisation des moyens financiers des secteurs

- **PAP du DSRPII ;**
- **Situation d'exécution budgétaire du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) – MEF ;**
- **BCI 2008 et 2009 ;**
- **PTIP 2008/2010 et 2009/2011**

ANNEXES

VI/ Unité de Gestion ~~de~~ du Programme -

~~Le programme~~

La Gestion opérationnelle du programme sera assurée par une Unité souple constituée d'un Coordonnateur National, de 4 experts spécialisés dans les domaines de la Micro-finance, du Renforcement des capacités, de la protection sociale, de cinq (5) Coordonnateurs régionaux, de d'un(e) Responsable Administratif et Financier et d'un personnel d'appui.

L'Unité de gestion sera placée sous la tutelle technique d'une structure d'ancrage pérenne la mieux ~~adaptée~~ indiquée ~~dans~~ par la Coordination et la supervision stratégiques ~~et~~ de l'INPS désignée par les autorités compétentes du secteur et les PTF.

~~Le personnel de l'Unité~~

~~Les experts~~ Le Coordonnateur et les expert de l'Unité de Gestion seront recrutés selon les procédures d'appel à ~~can~~ concurrence.

des Sénégalais de l'extérieur ont été élaborés et validés. La banque Mondiale a donné son accord de principe pour le financement.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux, la tutelle des IMP a initié un plan de réforme systémique englobant les objectifs stratégiques dégagés dans l'axe 3 du DSRPII notamment :

- les voies et moyens pour l'extension de la couverture médicale des IPM passant entre autres par la lutte contre l'évasion sociale ;
- la mise à jour du cadre réglementaire des IPM ;
- le renforcement de capacité des acteurs à travers des formations sur la base de modules prenant en compte les besoins réels exprimés et ceux diagnostiqués par les experts en la matière ;
- la pérennisation des IPM garantie par leur assainissement.

Des termes de référence de cette étude confiée à l'ADECRI et pilotée par la COSRISS, il ressort comme objectif principal le diagnostic complet de l'assurance maladie obligatoire et les actions concrètes à mener pour assurer le fonctionnement optimal des IPM. Cette devra proposer une feuille route pour la réforme et l'assainissement du système de l'assurance maladie.

Pour les enfants en situation de vulnérabilité, la Direction du Travail et de la Protection a rendu, au cours de la période de septembre 2007 à février 2008, entre autres, de nombreux services pour les retirer des pires formes et empêcher un certain nombre d'entre eux, par des actions préventives, d'être employés dans les pires formes de travail :

- nombre d'enfants retirés **: 3061** ;
- nombre d'enfants empêchés : **6208**

Total : **9269**

Au cours de la même période, des services d'éducation formelle, non formelle, qualifiante, d'assistance judiciaire, de santé, de nutrition, d'habillement, de fournitures scolaires ect ... ont été rendus à 1 020 d'entre eux.

Des mesures ont été prises dans le sens de **réformes paramétriques au niveau des organismes de retraite** et ont permis d'aboutir à un assainissement des équilibres actuariels au FNR et à un relèvement progressif des pensions au niveau de l'IPRES. Même si des efforts restent à faire pour assurer une retraite décente, l'objectif de relever le niveau de pensions de 50% entre 2002 et 2011 a déjà été atteint en 2008.

En conclusion, on peut noter qu'à l'exception de l'étude de faisabilité du cash transfert universel pour les enfants, les autres études de faisabilité des mesures

préconisées pour la protection des travailleurs atypiques, la lutte contre l'évasion sociale, les sénégalais de l'extérieur, la mise en place de nouveaux filets de protection notamment l'habitat et l'assurance emploi, ne sont en voie d'être élaborées.

Recommandations

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures des objectifs importants sont assignés tels que :

- Assurer aux retraités des pensions décentes et garantir la viabilité à long terme des régimes.
- Initier des réformes pour la satisfaction des nouvelles attentes dont la retraite des Sénégalais de l'extérieur
- Mettre en place une assurance maladie en faveur des travailleurs émigrés dont les familles sont restées au Sénégal ;
- Assurer la couverture par une assurance maladie aux invalides et en particulier aux accidentés du travail bénéficiant déjà d'un système complet de couverture des dommages corporels et d'un revenu de remplacement à hauteur des taux d'invalidité ;
- Assurer la couverture sociale des travailleurs atypiques.
- Faire réaliser les études du secteur pour lesquelles les TDR et le financement est déjà acquis ;
- ♦ Valider l'étude faisabilité de cash transfert et mobiliser les ressources pour un projet pilote dans une zone de haute pauvreté
- ♦ Renforcer la coordination des projets de lutte contre les phénomènes des enfants des rues afin de faire jouer les complémentarités entre services publics et services assures par les ONG et obtenir des résultats plus significatifs et plus durables sur les phénomène des enfants des rues et les enfants mendiants.

Extension de la Protection sociale :

La SNECRM définit la protection Sociale comme l'organisation de solidarités professionnelles, communautaire ou nationales dont le but est de :

- ♦ garantir l'accès aux biens et services essentiels ;
- ♦ conduire une politique de protection et de prévention contre les risques sociaux et naturels ;
- ♦ promouvoir les capacités et les potentiels de chaque individu ;
- ♦ assurer la sécurité des biens et des investissements condition nécessaire pour une croissance durable

Pour atteindre ces quatre (4) objectifs, l'Etat a défini une SNPS qui est une composante importante du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et constitue un outil essentiel pour atteindre les objectifs du millénaire L'objectif de SNPS sociale est de réduire l'impact des chocs qui menacent directement la vie des populations notamment les groupes les plus vulnérables en aidant les ménages à mieux gérer les risques qui conduisent à la perte de la vie ou à des pertes irréversibles en capital et à favoriser l'accès des couches les plus vulnérables de la population aux services sociaux de base.

L'extension de la protection sociale vise à instaurer un système moderne s'appuyant sur des règles et des mécanismes formels basés sur la notion de prévoyance et de partage de risques mais qui intègre les valeurs d'entraide et de solidarité traditionnelle. Cela demeure une priorité essentielle du Gouvernement, des populations et des PTF dans la mesure où les systèmes actuels de sécurité sociale n'assurent qu'à peine la couverture sociale de 20% de la population totale. Le principal défi à relever est d'assurer un taux de couverture plus conséquent à moyen terme en optant pour l'extension de la protection à d'autres catégories socioprofessionnelles et en mettant l'accent non seulement sur la couverture santé mais également sur la mise en place de mécanismes d'assistance aux populations affectées par les chocs autres que les maladies.

A cet effet, une stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie (SNECRM)[4] a été définie en 2008. Elle se décline en trois (3) axes :

- L'amélioration des modalités de gestion des dispositifs de gratuité par la création d'un fonds d'achat commun prenant en charge toutes les initiatives de gratuité ;
- Le développement, l'amélioration des dispositifs existants et l'extension des publics cibles ;
- Le développement de nouvelles initiatives : Création d'un régime spécial pour les ruraux, système de couverture des routiers et autres corps de métiers du secteur informel.

Les modalités de mise en place du dispositif du 1er axe devront faire l'objet d'études.

Pour l'amélioration des modalités de gestion des initiatives de gratuité et d'extension des publics cibles et pour une plus grande couverture, la SNECRM prévoit l'extension de la prise en charge des césariennes dans la région de Dakar, la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans ne bénéficiant pas de couverture sociale et la prise en charge des indigents.

La stratégie de développement des mutuelles de santé se fera par :

- Le renforcement des capacités d'implantation, d'organisation et d'extension des mutuelles de santé ;
- Le renforcement des capacités des acteurs du développement des mutuelles de santé ;
- Le renforcement et a mise en œuvre d'un plan de communication pour soutenir le développement des mutuelles de santé ;

[4] Source : Stratégie nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie – Aout 2008

- La mise en place et le développement de partenariats effectifs entre les acteurs de la mutualité ;
- Le renforcement de l'appui de l'Etat au développement des mutuelles de santé.

Quant à la réforme de l'assurance maladie obligatoire et les projets d'extension, la COSRISS va commanditer une étude sur le sujet dont les conclusions édifieront sur ces questions.

La SNECRM a enfin prévu la mise en place de régimes spéciaux de couverture du risque maladie, à savoir :

- Le projet de mise en place d'un régime de protection sociale des ruraux ;
- Le projet de mise en place d'une mutuelle de santé pour les routiers ;
- Le projet de démonstration de l'extension de l'assurance maladie à travers les mutuelles de santé dans le cadre de la décentralisation ;
- Le Programme d'Appui au Développement de la Micro Assurance Santé (PAMAS).

La population des personnes retraitées âgées de 60 ans et plus au Sénégal est estimée à environ 650 000[5]. Seul 30% de ces personnes bénéficient de couverture sociale répartie entre l'IPRES et le FNR. Les 70% restants n'ont pas de retraite donc pas de couverture sociale. Le Plan SESAME, en application depuis 6 a ainsi pour but :

- D'assurer la gratuité totale pour les retraités en prenant en charge la cote part qui leur revenait ;
- D'instaurer une prise en charge gratuite pour les 70% des personnes âgées de 60 ans et plus qui n'ont jamais eu de couverture médicale.

La promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins, le renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité et la mise en place de plans de communication pour la promotion des mutuelles de santé figurent toujours comme priorité dans la poursuite de cet objectif stratégique

Le Projet d'Appui au Développement de la Micro-Assurance Santé (PAMAS) dans les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine s'inscrit dans ce cadre. Il s'agira de trouver une articulation entre ce projet et les autres projets de la CTB appuyant le développement d'Institutions de micro finance dans les mêmes régions (PAMIF et PEPAM-BA). Des budgets importants sont prévus à cet effet dont 2,5 millions d'Euros pour le PAMAS.

Chaque régime a prévu un plan de financement dans lequel il est attendu de l'Etat une subvention pour la mise en place des régimes d'une part, et d'autre part une subvention pour la pérennisation du régime pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture. Ainsi, même si des lenteurs ont été notées dans la mise à disposition des subventions escomptées pour 2007, des avancées significatives sont relevées dans le processus de mise en œuvre de ces régimes. Le régime pour les ruraux a

[5] Source : rapport plan SESAME 2008 (DR COUME – IPRES)

obtenu à travers le Ministère de l'Agriculture une inscription budgétaire pour 2008 de l'ordre de 310 millions relative à la subvention attendue de l'Etat pour la mise en œuvre du plan d'action mais les fonds n'ont pas encore été débloqués. Le régime des routiers souffre encore d'un défaut d'ancrage institutionnel et de portage politique adéquat au niveau ministériel. Néanmoins, il a pu franchir des étapes importantes de sa mise en œuvre débouchant sur son démarrage effectif en février 2008 grâce au soutien du BIT (à hauteur de 23 000 000 en 2008) et du secteur privé (essentiellement les GIE de l'Aftu). TransVie dispose d'un siège (proche gare routière de Colobane) mais n'a pu implanter les trois sections locales prévues qui lui permettrait d'accroître son aire d'intervention, faute de déblocage des financements prévus dans le DSRP.

En définitive, le défi lié à l'extension de la protection sociale a suscité une réelle dynamique dans la recherche de réponses innovantes et appropriées à la fois au niveau des décideurs politiques, des acteurs de la société civile, des partenaires d'appui et des populations cibles elles-mêmes. Beaucoup de ces réponses ont déjà fait l'objet d'une systématisation à travers les instruments de politiques de référence tels que le DSRP, la Stratégie Nationale de Protection sociale, le Plan Stratégique de développement des Mutuelles de Santé, etc. Beaucoup d'initiatives ont été mises en œuvre pour matérialiser les orientations stratégiques indiquées dans ces documents mais force est de reconnaître qu'on est encore loin de triompher des défis soulevés par l'exclusion de l'écrasante majorité de la population des systèmes actuels de protection sociale. L'urgence de palier cela, dans un contexte où la pauvreté et la précarité sociale ne cesse de gagner du terrain, montre tout l'intérêt et la pertinence de l'option de faire de l'extension de protection sociale un objectif stratégique à atteindre à travers la mise en œuvre du DSRPII.

Il ressort, également, aujourd'hui qu'en regard de l'acuité des risques sociaux, relevés comme facteurs déterminants de basculement ou de maintien dans la pauvreté, la protection sociale devient non plus seulement un moyen de lutte contre la pauvreté mais plus que cela, elle apparaît comme un levier de développement dont la non prise en charge adéquate compromettrait tout progrès dans les autres secteurs de développement. De ce fait, aussi bien l'Etat, les partenaires au développement que les autres acteurs de la société civile autant que les populations à la base, devraient lui accorder plus de place dans leurs préoccupations prioritaires mais surtout dans leur arbitrage budgétaire.

Recommandations

Eu égard aux enseignements tirés, il s'agira de poursuivre la dynamique indiquée à travers les objectifs stratégiques unanimement confirmés comme réponses pertinentes par rapport au défi de l'extension de la protection sociale. Pour ce faire les recommandations suivantes sont préconisées en direction des décideurs politiques et des partenaires d'appui :

- Renforcer les critères de ciblage des bénéficiaires des systèmes de gratuité et de protection sociale en général en intégrant la dimension pauvreté. La réflexion en cours doit être élargie aux acteurs ayant déjà capitalisé des expériences sur des mécanismes d'identification des groupes les plus en besoin d'être assistés. En ce sens, il convient de tenir en compte davantage

la dimension communautaire dans le processus de ciblage à l'instar des expériences développées par certaines ONG avec les mutuelles de santé.

- Mettre en œuvre les plans d'action relatifs aux nouveaux régimes de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les travailleurs du secteur des transports routiers. A ce niveau, davantage d'efforts doivent se faire pour la mise à disposition des moyens attendus conformément aux engagements des différentes parties prenantes.

- Poursuivre la phase pilote du projet de démonstration de la mutualisation du risque maladie dans le cadre de la décentralisation. Celle-ci devrait s'étendre sur trois ans pour un coût d'environ **7 milliards F.CFA** dont une contribution importante attendue de l'Etat.

- Veiller à la traduction des mesures d'actions prioritaires en projets ou programmes opérationnels pris en compte dans le budget de l'Etat. Pour cela, le portage institutionnel de ces mesures par les ministères concernés doit être suffisamment assuré.

- Veiller à l'articulation du régime de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et le système d'assurance contre les risques agricoles en cours de mise en place avec l'appui de la Banque Mondiale. Ces projets doivent s'intégrer en cohérence avec la vision du Document de Politique Nationale de développement Coopératif du Sénégal.

- Etendre la gratuité des soins à tous les groupes vulnérables (enfants de 0-5 ans dont les parents ne bénéficient pas d'une couverture maladie formelle, enfants en situation de vulnérabilité, handicapés, indigents). Cette mesure aura un effet direct sur l'objectif d'extension de la couverture maladie. La levée des barrières financières pour ces groupes permet un recours plus rapide aux structures de soins avec comme impact la réduction du taux de mortalité infanto- juvénile et la protection des familles cibles contre les chocs liés à la maladie ;

- Favoriser une synergie entre les différents projets existants d'une part et d'autre part entre les initiatives de gratuité pour une meilleure optimisation des ressources.

Gestion des Risques de Catastrophes :

Les divers accidents majeurs, calamités et catastrophes survenus au Sénégal durant les quinze dernières années ont fini par montrer que les risques et catastrophes naturelles sont présents dans tous les domaines de l'activité économique et sociale et constituent des menaces graves qui peuvent, en cas de survenue, compromettre les efforts de développement.

La volonté politique du Gouvernement de renverser cette tendance s'est poursuivie par la définition d'une vision stratégique et la mise en place de mécanismes et d'outils plus performants de gestion des risques et catastrophes. Ces deux initiatives sont cohérentes avec les politiques nationales de développement, en particulier

celles concernant la lutte contre la pauvreté et avec les engagements pris aux niveaux sous-régional, régional et international pour la réduction des risques et catastrophes (10ème Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue à Maputo en juin 2004, 3ème session ordinaire du Sommet de l'Union Africaine à Addis Abeba en juillet 2004, Plan d'actions de Johannesburg pour la mise en œuvre des résolutions du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable, Cadre d'Action de Hyogo pour 2005-2015 adopté à l'issue de la Conférence mondiale des Nations Unies qui s'est tenue en janvier 2005 à Kobé (Japon), etc.). Dans le cadre de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, de la mise en œuvre du cadre d'action de Hyogo et de la stratégie régionale africaine de réduction des catastrophes, le Gouvernement sénégalais a intégré, en 2006, la dimension prévention et réduction des risques majeurs de catastrophes dans le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) couvrant la période 2005-2010. Ainsi, le Gouvernement a érigé la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophes au rang de priorité dans les plans – national et locaux – de développement. En outre, il s'est engagé dans l'élaboration d'un **Programme National de Prévention et de Réduction des Risques Majeurs et de Gestion des Catastrophes Naturelles** qui sera articulé aux stratégies, politiques et programmes de bonne gouvernance, de développement durable, de croissance accélérée et de lutte contre la pauvreté, conformément aux recommandations, résolutions et décisions adoptées au niveau des institutions internationales et des communautés économiques sous-régionales et régionales.

Conformément aux actions prioritaires de la matrice des mesures du DSRP, le Projet d'Appui au Programme National de Prévention et de Gestion des risques de catastrophes a entrepris, en 2008, une série d'activités de renforcement des capacités des acteurs. Ainsi plus d'une trentaine de parlementaires (sénateurs et députés) a été formée sur la prévention et la gestion des risques majeurs de catastrophes (cf indicateur relatif au nombre de personnes formées et sensibilisées en RRC). L'objectif visé était de faire prendre conscience aux élus du peuple sur la nécessité d'accorder une plus grande attention à la problématique de la réduction des risques de catastrophes.

Un réseau des parlementaires en réduction des risques de catastrophes est mis en place et est présidé par l'ancien président de la commission des finances qui dirige, actuellement l'Assemblée nationale. En procédant ainsi le PAPNGRC entend également anticiper sur la réforme des textes législatifs et réglementaires, en permettant aux parlementaires de mieux s'imprégner de ces questions pour une meilleure appropriation.

Par ailleurs, en 2008 dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de prévention, il a été élaboré un système d'alerte précoce, communément appelé SAP. L'alerte précoce se situe dans le contexte de la prévention, pour donner suffisamment de délais à l'autorité chargée de prendre les décisions pour éviter une catastrophe, et aux populations de se mettre à l'abri de la catastrophe dont on cherche à les prémunir. Un système d'alerte précoce regroupe les procédés d'anticipation ayant pour objet d'identifier le plus tôt possible un risque afin de le prévenir et de mise à disposition de cette information. Il se situe juste au début du déclenchement d'un plan de contingence.

Le plan de contingence national est le premier du genre, initié par le « Projet d'Appui au Programme National de Prévention, Réduction des Risques Majeurs et Gestion

des Catastrophes Naturelles dans le contexte de réduction de la pauvreté au Sénégal » financé grâce au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), avec l'assistance technique du Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), du Programme Alimentaire Mondial (PAM), de la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (FICR), de la Croix Rouge Sénégalaise et de OXFAM/Grande Bretagne. Il a été élaboré de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes et couvre une période de 12 mois (juillet 2008-Juin 2009) avec une révision prévue en Juin 2009.

Parmi les types d'aléas et de risques majeurs qui menacent le Sénégal, les participants ont identifié les épidémies, les inondations, les risques industriels, le péril acridien, la sécheresse, les changements climatiques, la crise alimentaire et les accidents maritimes comme étant les plus probables dans un proche avenir. Cependant, la synthèse des différents travaux a permis de retenir les inondations, l'invasion acridienne et les épidémies (choléra et méningites) comme étant les trois (3) scénarii de risques de catastrophe les plus réalistes pour les douze prochains mois au Sénégal.

Les risques d'inondations suivis de ceux du péril acridien et des épidémies présentant les menaces les plus imminentes dans les 12 prochains mois, le plan de contingence national a mis l'accent sur ces trois (3) scénarii, ce qui a permis aux partenaires de dégager des stratégies de réponse commune, coordonnée au niveau central par la Direction de la Protection Civile (DPC) du Ministère de l'Intérieur (MI). La réponse sera organisée à travers cinq (5) Plans Sectoriels qui ont été définis de manière consensuelle, à savoir : (1) Logistique, (2) Hygiène, Eau et Assainissement, (3) Sécurité, (4) Alimentation et (5) Santé et Nutrition. En cas de survenue des scénarii retenus, ces plans de réponse sectoriels peuvent compter sur un support humanitaire selon les standards SPHERE pour la gestion de leurs éventuelles phases d'urgence aigue.
Le plan a été arrimé au plan ORSEC et mis en œuvre lors des inondations de l'hivernage 2008.

Les inondations qui affectent toutes les régions du pays connaissent depuis quelques années un seuil critique de désastres. Qu'elles soient d'origines naturelles ou anthropiques, le fait de fortes précipitations, du débordement de cours d'eau ou des eaux marines ou encore imputables à l'urbanisation anarchique, elles ne cessent de plonger les populations de certaines localités urbaines et rurales dans un profond désarroi.

Dans le cadre de prévention et de la gestion des catastrophes, l'année 2008 a été marquée sur toute l'étendue du territoire par une bonne pluviométrie répartie dans le temps et dans l'espace. Cette pluviométrie s'est également manifestée par des inondations dans les régions de Dakar, Matam, Kaolack, Thiès, Kolda, Diourbel.
Les inondations qui ont affecté gravement notre pays en 2008 portent un réel préjudice à l'économie nationale. Leurs impacts sur le plan environnemental et socioéconomique sont accablants. Le phénomène grève, par l'importance des dégâts qu'il occasionne et le nombre de victimes, les espoirs de nombres de familles affectées. Les pertes pour l'Etat, elles, se chiffrent, tant par l'importance des dégâts sur le patrimoine public occasionnés que sur les moyens déployés pour y remédier, à des de milliards de francs CFA.

Elles ont engendré, rien qu'en 2008 plus de 250 000 sinistrés. Les destructions et détériorations crées aux habitations ont contraint depuis 4 ans et encore durant cet hivernage 2008, des centaines de familles aux déplacements partout dans le pays. Des familles sans abris, sont accueillies, à défaut d'être regroupées dans des centres d'hébergement, par leurs proches ou leurs voisins. Celles qui n'ont pas la chance de quitter les zones sinistrées, soit la majorité des populations victimes, sont exposées aux maladies et infections cutanées favorisées par la stagnation des eaux polluées issues, en partie, du système de canalisation saturé. Dans ce cas de figure, le pullulement des moustiques laisse libre cours à la prolifération du paludisme, de la grippe et la contamination des eaux consommées comme boisson à celle des maladies diarrhéiques tels que le choléra. Les risques d'épidémies restent latents en présence des eaux stagnantes polluées de gîtes larvaires et de matière fécale. Aussi, les troubles psychosociaux sont de mises chez nombres de personnes sinistrées et personnes déplacées. Dans la banlieue de Dakar, 88 écoles et 12 postes de santé sous les eaux avaient été dénombrés, rien qu'en 2008, dans la région de Dakar.

Pour les secours d'urgence au profit des populations sinistrées, l'acquisition de matériel de pompage, les opérations de pompage proprement dites, le remblai, l'acquisition de produits de désinfection, de carburant etc... , l'Etat a débloqué plus de deux milliards et demi en 2008 en modifiant les affectations de la loi de finances initiale pour faire face à l'urgente nécessité de gérer la situation pour amoindrir les dégâts.

Dans cette composante, la couverture des risques agricoles qui est fondamentale dans la mise en place de filets de sécurité dans le secteur de l'agriculture qui regroupe 70% de la population, une étude prospective portant sur l'articulation entre changement climatique et risques agro-sylvo-pastoraux a été réalisée. Il en est de même du programme de mise en place du plan de communication et de mobilisation sociale qui est un préalable au renforcement de la capacité de réponses des différents acteurs (Etat, populations, collectivités locales etc.) aux chocs et risques.

Le conseil supérieur de la protection civile assure un plaidoyer pour un renforcement des capacités des comités régionaux et auxiliaires de protection civile.

Le fonds de solidarité nationale et le commissariat à la sécurité alimentaire, mènent des actions conjointes sur toute l'étendue du territoire. Il en est de même pour le fonds de calamité et le fonds national d'assurance agricole mis en place dans le cadre de l'appui aux sinistrés.

Aussi, dans le cadre de la recherche de moyens pour faciliter la prévention des aléas climatiques qui affectent le développement du Sénégal et la sécurité alimentaire de sa population, des financements ont-ils été trouvés, avec l'appui de la Coopération Italienne, pour permettre le démarrage du projet régional "Suivi de la Vulnérabilité au Sahel", exécuté en collaboration avec le Centre Régional AGRHYMET. Ce projet qui contribue à renforcer les capacités de la Direction de la Météorologie Nationale du Ministère des Transports Terrestres et des Transports Aériens de mettre en place des outils en vue du suivi météorologique des cultures et de l'identification des zones à risque de catastrophe naturelle. Les services de la météorologie disposent de stations et de plusieurs applications dans le domaine maritime, agricole,

aéronautique avec des informations grand public et spécialisées (non diffusées) ; Plusieurs outils de communication sont disponibles et le service de la météo élabore un bulletin d'alerte destiné aux autorités spécialisées.

Recommandations

- Rendre opérationnelle la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe
- Combler les GAP de financement des programmes retenus dans le PAP
- Promouvoir une culture de la prévention des risques de catastrophe
- Valoriser les mécanismes traditionnels de prévention des aléas
- Mettre en place des mécanismes durables de « *fund raising* » aptes à débloquer rapidement des fonds et des investissements publics en faveur de la mise en état d'alerte, de la prévention et de la mitigation.
- Mettre en place au niveau régional des mécanismes de suivi et de coordination des activités de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe ;
- L'articulation des programmes de réduction des risques de catastrophe avec les objectifs de la stratégie nationale de protection sociale et les indicateurs de suivi du DSRPII.

La protection sociale et le suivi des groupes vulnérables :

De nombreuses interventions de l'Etat appuyées par les partenaires au développement et la société civile contribuent à la protection des groupes vulnérables au Sénégal.

Ainsi, sous l'égide du Ministère de la Santé et de la Prévention, les principaux programmes spécifiques ci-dessus sont mis en œuvre en faveur des groupes vulnérables et des indigents :

- La gratuité des accouchements et césariennes ;
- La gratuité des soins aux personnes âgées (carte Sésame);
- L'accès gratuit aux antirétroviraux ;
- La gratuité des médicaments antituberculeux
- La subvention abaissant les coûts des traitements : antipaludéens ; diabétiques (insuline), anticancéreux, de l'insuffisance rénale, des cardiopathies ;
- Le traitement gratuit du paludisme grave chez les enfants et les femmes enceintes et le prix subventionné des moustiquaires imprégnées ;
- La subvention pour la prise en charge des indigents
- La gratuité des soins aux aveugles et aux membres de leur famille
- La politique de développement des mutuelles de santé.

Les réalisations majeures de l'année 2008 au bénéfice des groupes vulnérables sont résumées ci après.

OS 107 (voir ce qui a été fait pour l'assurance agricole en 2008 et mettre le SAP et l'évolution des fds de calamité et du FSN par rapport à 2007)

Pour **améliorer le ciblage, le suivi évaluation et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables**, qui constitue un des objectifs stratégiques de la matrice des mesures de l'axe 3 du DSRPII (objectif stratégique 108), les actions ci-après ont été engagées et/réalisées en 2008 :

Appui au dispositif de suivi évaluation des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (action prioritaire 407).

Dans le souci de favoriser un meilleur impact des actions de lutte contre la pauvreté, la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de lutte contre la pauvreté du MFSNEFMF joue un rôle d'interface stratégique des partenaires au développement et constitue un bon instrument de suivi-évaluation. Elle a eu réalisé la conception et la mise en place d'un Système de Suivi Opérationnel de Lutte contre la Pauvreté articulé à un système multisectoriel d'information sur la pauvreté impliquant l'ensemble des acteurs.

Grâce au soutien du PNUD, il a été mis en place un programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté qui a inscrit au titre de ces objectifs stratégiques (volet 3), l'appui aux systèmes de suivi évaluation de la pauvreté et des OMD. A cet effet, le **système d'information et de suivi évaluation de la pauvreté (SISE),** qui a été créé grâce au PAREP, a été **mis à jour et paramétré**

L'objectif principal du SISE acquis grâce au financement de la Banque Mondiale est **de supporter les opérations de gestion et de suivi du programme national de lutte contre la pauvreté**. Sa conception et son développement ont été guidés par le souci de fournir **un outil multifonctionnel, modulaire, hautement paramétrable et facile d'installation**. Les fonctionnalités du système sont organisées en modules complémentaires regroupant la Cellule de Suivi du DSRP, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) la CSO-PLCP et l'ex AFDS, et articulé à l'Observatoire des Conditions de Vie des Ménages et du Développement Humain.

Cette mise à jour et ce paramétrage du SISE ont été effectués pour tenir compte des orientations stratégiques du DSRP II, du Document de Coopération Pays (CPAP) et des projets et programmes de lutte contre la pauvreté en cours, en mettant l'accent sur les catégories types et l'état des projets, indicateurs, intervenants. Dans ce cadre, il a été élaboré un plan de formation du personnel de la CSO-PLCP et des acteurs impliqués ainsi que la présentation du SISE aux PTF et aux autorités étatiques. Dans ce cadre, des ateliers de formation au profit des agents des services déconcentrés du ministère en charge du développement social des régions de saint louis, Louga, Diourbel et Kaolack ont été organisés.

Le SISE offre également la possibilité d'une articulation avec la base de données sur les localités et la cartographie de la pauvreté en cours de réactualisation avec la saisie et l'exploitation des données, en partenariat avec le Centre de Suivi Ecologique.

Le Centre de ressources documentaires de la CSO servira également de base de données et de recherches sur les expériences de développement qu'il capitalise.

Renforcement des capacités en ciblage, suivi participatif et plaidoyer/communication des OCB, des OSC et des groupes vulnérables (action prioritaire 408)

Elaboration et mise en œuvre de la Stratégie Accélérée de Développement des Compétences (SADEC) des OCB intégrant des modèles de suivi évaluation participatif

Cette activité a permis la redynamisation des cadres de concertation des relais communautaires ayant participé à la mise en œuvre de différents programmes de lutte contre la pauvreté.

Tenue d'un séminaire sur les Journées sénégalaises de l'Evaluation.

L'évaluation des politiques publiques occupe une place croissante au sein de notre société, stimulée tout d'abord par l'évolution en profondeur des cadres du développement, qu'ils soient liés aux Objectifs du Millénaire pour le Développement ou à l'émergence de stratégies de réduction de la pauvreté, mais aussi par un contexte international porteur qui a vu l'éclosion de plusieurs initiatives et acteurs en faveur de cette pratique.

Les principes et modalités de l'aide publique au développement, discutés depuis la Conférence de Monterrey et à travers la Déclaration de Paris sur l'efficacité de L'aide, ont donné plus d'espace encore aux démarches d'évaluation des interventions publiques et aux questions de responsabilité et de performance, tant des Etats que de leurs partenaires. Les politiques internationales de renforcement des capacités en évaluation dans les pays partenaires se développent en réponse à ce contexte.

Au Sénégal, cet enjeu est au cœur de la réforme de l'Etat, puisque l'évaluation des politiques publiques est considérée comme un levier important des principaux programmes qui guident son action : la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2006-2010), et le Programme National de Bonne Gouvernance. La généralisation des cadres de dépenses à moyen terme appelle également à une mise en œuvre régulière d'évaluations de politiques publiques.

Cette problématique de l'évaluation des politiques publiques ne peut cependant trouver une réponse satisfaisante, que par l'existence de fortes capacités évaluatives nationales, sous-tendues par un dispositif institutionnel et un rapport équilibré entre la demande et l'offre en évaluation.

L'atelier organisé les 28, 29 et 30 octobre 2008 visait à contribuer à la promotion de la culture et de la pratique de l'évaluation au Sénégal, a permis :

- de partager les résultats de l'étude diagnostique sur les visions, dispositifs et pratiques d'évaluation au Sénégal ;
- de mobiliser les acteurs et les décideurs politiques autour de l'enjeu et des conditions de mise en œuvre de l'évaluation ;
- de promouvoir un réseau d'échanges autour de l'évaluation ;

- d'institutionnaliser et de développer l'évaluation tant au niveau national que local ;
- de sensibiliser et informer les différents acteurs concernés sur les meilleures pratiques de l'évaluation, notamment vulgariser les principes directeurs adoptés par l'AFREA en 2005.

D'autres actions s'inscrivant dans l'objectif 108, ont été réalisées notamment dans le domaine de l'accès aux services sociaux de base par le PRP en 2008 à savoir la réalisation et l'équipement de services sociaux dans le domaine de l'éducation et de la santé (l'école de Ndiabène Gandiole), les cases de santé de Darou Rahma et de Bélinaybé.

Pour l'amélioration de l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables et assurer l'accès aux actifs et à la pleine jouissance de leur droit (objectif stratégique 109), un programmes d'appui aux groupes vulnérables par des allocations monétaires conditionnelles et non conditionnelles en faveur des familles pauvres a été mis en œuvre par le PRP par le transfert en novembre 2008, d'un montant 31 000 000 FCFA aux groupes cibles par le biais d'un système de portage à travers les institutions de micro finance.

Dans le même ordre de priorité, il a été effectué en Octobre 2008 des transferts de ressources d'un montant de **50 000 000 FCFA** au profil des femmes des communes de Matam (Soubalo et Nawel), Niandane (Aynoumadi et Ndiorno), Dagana (Secteurs IV et V), Saint Louis (Balacoss et Sor Diagne) et des CR de Aéré Lao et Ngueune Sarr

Par ailleurs, un montant de **17 400 000 F CFA** a été viré par le PRP pour le financement de cinq (5) Micro Projets et d'une ligne de crédit à Louga, Saint Louis, Podor et Matam pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA.

Au profit des femmes des communes de Niandane, Podor et Saint Louis, un montant total de **40 000 000 F CFA** a été viré dans les comptes des institutions de micro finance des localités ciblées.

Globalement, un montant de près de **138 000 000 F.CFA** a fait l'objet de transfert de ressources directement aux familles pro pauvres ainsi qu'aux groupes vulnérables (femmes, PVVIH…)

Grâce au financement de l'Etat d'un montant de **800 000 000 FCFA** accordé au Plan Sésame **en 2008**, des milliers de patients ont pu bénéficié des soins de santé dans les structures de santé publique à travers tout le territoire national. Deux centres spécialisés en gériatrie ont été réhabilités. IL faut cependant faire remarquer, pour le déplorer, qu'une créance totale de **2 413 383 374 F.CFA** des structures sanitaires est détenue, à fin 2008, par le Plan SESAME.

Le projet d'appui à la Promotion des Aînés (PAPA) a démarré ses activités avec une inscription au BCI de **10[illegible] millions FCFA en 2008.** La revalorisation et le paiement des pensions des personnes retraitées selon une fréquence bimestrielle et non plus trimestrielle sont parmi les mesures qui contribuent aussi à la protection et au bien-être des aînés.